



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 334
Livre et industries culturelles



PROGRAMME 334
Livre et industries culturelles

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence PHILBERT

Directrice générale des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 334 : Livre et industries culturelles

Le programme 334 « Livre et industries culturelles » regroupe les moyens budgétaires spécifiquement alloués par l'État, d'une part, à sa politique en faveur du livre et de la lecture (action 1) et, d'autre part, à certains axes prioritaires de sa politique en faveur des industries culturelles, et plus spécialement du secteur de la musique enregistrée (action 2).

Dans ces différents domaines, l'intervention publique vise à favoriser tout à la fois la valorisation des œuvres patrimoniales, la diversité et le renouvellement de la création et l'accès des publics les plus larges à l'offre culturelle.

En 2023, l'action publique en faveur de **l'économie du livre** a été particulièrement mobilisée autour des axes suivants.

Le soutien aux **auteurs** a été renforcé notamment par deux actions emblématiques :

- sous l'égide du ministère de la Culture, dans la continuité de l'accord de décembre 2022, des discussions entre auteurs et éditeurs ont été organisées. Elles ont permis d'identifier de nouveaux points d'amélioration dans l'équilibre de leurs relations contractuelles, qui mériteraient d'être généralisés à l'avenir.
- le protocole de rémunération des dédicaces dans les festivals de bande dessinée (BD) a été étendu à de nouveaux festivals de BD, soutenus par les services déconcentrés.

De même, l'État a approfondi son soutien aux **librairies** à travers la poursuite de la mise en œuvre de la loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs :

- l'arrêté du 4 avril 2023 relatif au montant minimal de tarification du service de livraison du livre : entré en vigueur en octobre 2023, prévoit que les frais de livraison soient au minimum de 3 € en cas de commande de livres neufs inférieure à 35 € ;
- le décret n° 2023-497 du 22 juin 2023 relatif aux modalités de communication au public du prix des offres de livres neufs et de livres d'occasion donne une définition du livre d'occasion et précise les conditions d'affichage des prix par les détaillants et les plateformes de vente en ligne.

Dans l'esprit de la loi « Lang », ces règles nouvelles restaurent une concurrence plus équilibrée dans le secteur du livre.

En complément de ces mesures, la poursuite de la généralisation du dispositif « Jeunes en librairie (JEL) » a été assurée par les services déconcentrés dans la plupart des régions durant l'année scolaire 2022-2023, dont la Guyane pour la première fois. A partir de l'année scolaire 2023-2024, le financement par l'État relève des crédits du programme 334 et l'articulation avec le pass Culture a été précisée pour mieux utiliser sa part collective.

L'accessibilité des livres numériques a connu en 2023 une nouvelle étape à travers la transposition de la directive (UE) 2019/882 du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Les acteurs du livre en France connaissent désormais avec précision leurs obligations pour proposer aux personnes en situation de handicap, à compter de juin 2025, une offre de livres numériques tenant compte de leurs besoins. Ce cadre juridique s'inscrit dans les travaux menés par le comité

interministériel pour le développement d'une offre de livres numériques nativement accessibles, dénommé « COFIL LINA25 » (www.lina25.fr), qui se réunit chaque année pour conduire un plan stratégique avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour les bibliothèques, l'année 2023 a vu la poursuite de la reprise d'activité amorcée en 2021. Alors que la fréquentation était revenue, à la fin 2022, à 80-85 % de celle enregistrée en 2019, on peut considérer qu'aujourd'hui, la perte de fréquentation causée par la crise sanitaire, est effacée. Cette appréciation globale masque des situations diverses selon les établissements, voire au sein d'un même réseau ou établissement, selon les implantations. Le ministère de la Culture a contribué à redonner plus de visibilité aux bibliothèques, en organisant une campagne nationale de communication en septembre 2023 : « Ma bibliothèque : le monde à portée de main ».

Malheureusement, les effets du surenchérissement des coûts énergétiques et de l'inflation sur les budgets des collectivités territoriales ont ralenti la dynamique du Plan Bibliothèques. En effet, si on enregistre en 2023 (comme les années précédentes) une consommation exhaustive des crédits du concours particulier Bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), la progression se fait plus lente pour les extensions des horaires d'ouverture. Certes, l'objectif de 500 extensions aidées à la fin de la première mandature a été dépassé, mais le nombre de nouveaux projets décroît chaque année : de 81 opérations lancées en 2021, nous sommes passés à une soixantaine, en 2022, et, probablement, seulement à une quarantaine en 2023. Il est donc indispensable de donner un nouveau souffle à la politique d'élargissement de l'ouverture des bibliothèques. Cette relance est l'un des objectifs majeurs de la stratégie « Lecture et territoires » engagée en 2024.

La **stratégie « Lecture et territoires »** poursuivra ces deux objectifs : consacrer un effort particulier aux territoires prioritaires (ruralité, Outre-mer, QPV), au travers de la politique contractuelle, et intensifier les actions en direction des jeunes. La priorité donnée à la ruralité s'appuiera sur les contrats départementaux lecture (CDL), afin d'amplifier l'action des bibliothèques départementales au service des bibliothèques des communes rurales et des petites villes. A la fin 2023, 64 départements sont déjà partenaires de ce contrat de 3 ans, renouvelable deux fois. L'État souhaite contractualiser avec l'ensemble des départements d'ici 2027 et rehausser le niveau de son aide aux départements partenaires. Par ailleurs, les moyens alloués aux 240 contrats territoires lecture (CTL) sont maintenus.

Les travaux du troisième volet du Plan Bibliothèques, dédié à la formation des professionnels et des bénévoles, se poursuivent, en associant l'ensemble des acteurs (associations d'élus, associations professionnelles, acteurs de la formation) : l'année 2023 a vu la mise en place dans presque toutes les régions d'une offre de formation régionalisée, construite par l'ensemble des partenaires locaux.

Après la réouverture en septembre 2022 du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'année 2023 a marqué sa première année complète de fonctionnement. Le site entièrement rénové a rencontré son public, au-delà des estimations, comme l'illustrent les chiffres de sa fréquentation : 614 601 visiteurs en 2023 (contre 253 261 en 2022 et 151 000 en 2021). Le projet de futur centre de conservation à Amiens, qui accueillera, à l'ouverture en 2029, son conservatoire national de la presse, a vu en 2023 la tenue du concours d'architecture, dont le résultat sera dévoilé en mars 2024. Le projet de rénovation des espaces publics de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) a été revu en 2021-2022 pour le synchroniser avec les travaux de restructuration du Centre Pompidou, prévus à partir de 2025. L'année 2023 a été consacrée au lancement de la préparation du déménagement de la Bpi vers le site qui l'accueillera dans le 12^e arrondissement de Paris, durant la fermeture du Centre Pompidou pour travaux (2025-2030).

En matière de développement de la lecture, on citera en 2023 la poursuite de deux actions particulières : le développement d'actions originales du Centre national du livre (CNL), par exemple autour de la lecture à haute voix et d'une meilleure insertion des auteurs dans l'éducation artistique et culturelle, et le début de mise en œuvre du plan visant à faciliter l'accès à la lecture des personnes handicapées. Ce plan se décline en deux mesures : la création d'un portail national de l'édition accessible et adaptée, confiée à la BnF et qui ouvrira en 2026, et le développement d'un plan de production de documents adaptés, piloté par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA).

Enfin, l'année 2023 a vu des avancées majeures pour la future Maison du dessin de presse, projet piloté par le ministère de la Culture : validation, au début de l'année, du programme scientifique et culturel, préparé par l'équipe de préfiguration ; élaboration par l'OPPIC au printemps du programme architectural, puis organisation à l'automne de la procédure négociée visant à choisir l'architecte du projet. Le dépôt du projet de permis de construire et la finalisation de l'accord entre l'État et la Ville de Paris sur le futur bail marqueront, au printemps 2024, des étapes déterminantes pour le projet, dont l'avancement respecte le calendrier prévisionnel prévoyant une ouverture en 2026.

Dans le champ plus spécifique **du soutien au secteur de la musique enregistrée**, le ministère de la Culture assure la tutelle du Centre national de la musique (CNM), créé le 1^{er} janvier 2020, et qui réunit en son sein cinq structures actives dans le champ de la filière musicale dans son ensemble (spectacle vivant, production phonographique, édition musicale, etc). Conformément à la loi du 30 octobre 2019 portant sa création, l'établissement a désormais compétence en matière de soutien à la création, la distribution, l'exportation ou encore l'innovation pour l'ensemble du secteur musical et des variétés. Il délivre également, pour le compte du ministre chargé de la Culture, les agréments du crédit d'impôt au titre des dépenses de production et de développement d'œuvres phonographiques, des dépenses de production de spectacle vivant, et des dépenses d'édition d'œuvres musicales, tous trois prorogés en loi de finances pour 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

La fin des crédits exceptionnels obtenus en réponse à la crise sanitaire, les profondes transformations induites par la crise sanitaire sur le secteur musical et les risques pesant sur le schéma initial de financement du CNM (incertitudes relatives à la taxe sur les billetteries dans le contexte des Jeux Olympiques de 2024, contribution limitée des OGC suite aux conséquences de l'arrêt RAAP) ont nourri de fortes préoccupations au sein de la filière. Pour y répondre, la première ministre a confié en octobre 2022 au sénateur Julien Bargeton une mission relative au financement de la filière et à l'articulation entre les différents dispositifs de soutien existants. Sur le fondement des conclusions de cette mission, la Parlement a introduit en loi de finances 2024 la mise en place d'une contribution obligatoire assise sur le chiffre d'affaires des plateformes de *streaming* musical, gratuites et payantes. Cette nouvelle ressource permet un rééquilibrage du financement du CNM et le renforcement pérenne de ses interventions en direction de la filière. Celles-ci feront l'objet d'une refonte générale courant 2024 pour mettre au service des professionnels du secteur musical des programmes de soutien adaptés et performants.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

INDICATEUR 1.1 : Fréquentation des bibliothèques

INDICATEUR 1.2 : Amélioration de l'accès au document écrit

OBJECTIF 2 : Soutenir la création et la diffusion du livre

INDICATEUR 2.1 : Renouvellement de la création éditoriale

INDICATEUR 2.2 : Part de marché des librairies indépendantes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

INDICATEUR mission

1.1 – Fréquentation des bibliothèques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
BnF (salles de lecture)	Nb	379 495	784 930	860 000	1 111 003	cible atteinte	960 000
Bpi	Nb	666 458	1 081 812	1 100 000	1 176 739	cible atteinte	1 200 000
Bibliothèques municipales	Nb	11 218 848	11 408 515	10 000 000	12 600 000	cible atteinte	12 500 000

Commentaires techniques

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque nationale de France (BnF) comptabilise le nombre total d'entrées de lecteurs dans les salles de lecture du site Tolbiac (haut-de-jardin et rez-de-jardin) ainsi que des sites de Richelieu, de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bibliothèque-musée de l'Opéra et de la Maison Jean-Vilar à Avignon. Il ne prend pas en compte l'accueil des groupes scolaires, les visiteurs des expositions, ni les participants à des manifestations culturelles.

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) comptabilise le nombre total d'entrées en espaces de lecture. Il ne prend pas en compte les visiteurs en dehors des horaires d'ouverture (essentiellement des groupes scolaires), ni les participants aux actions culturelles et aux médiations hors espaces de lecture.

Le sous-indicateur relatif aux bibliothèques municipales comprend les bibliothèques relevant du bloc communal, qu'elles soient gérées par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale. **Sont comptabilisés ici les fréquentants, soit le nombre de personnes ayant fréquenté au moins une fois dans l'année la bibliothèque, et non la fréquentation, c'est-à-dire les entrées au cours d'une année.**

Jusqu'en 2019, ce chiffre de fréquentants est estimé à partir du nombre d'inscrits emprunteurs, mesuré à l'issue d'une enquête annuelle menée auprès des bibliothèques municipales. Un coefficient correctif est appliqué à ce nombre d'inscrits emprunteurs ainsi constaté afin de rendre compte de la pratique d'une fréquentation sans inscription. Ce coefficient est établi sur la base des chiffres de l'enquête « pratiques culturelles des Français » publiée en novembre 2009. Jusqu'en 2019, la valeur de ce sous-indicateur était disponible avec un décalage de deux années. A partir de 2020, ce décalage n'existe plus. Les données « réalisation 2020 » correspondent bien aux données d'activité pour 2020.

L'estimation de la fréquentation, c'est-à-dire des entrées, des bibliothèques municipales est rendue très complexe du fait de la liberté d'accès à ces équipements, qui ne délivrent pas de titre d'accès comme le font la plupart des autres établissements culturels (musées, monuments, cinémas, théâtres...) et en raison du nombre important de bibliothèques (un peu plus de la moitié) qui ne donnent pas de chiffres de fréquentation dans les rapports annuels des bibliothèques municipales traités dans la base de données du ministère de la Culture (Service du livre et de la lecture). En effet, beaucoup de bibliothèques, notamment les plus petites, ne sont pas équipées d'un système de comptage. Ces réserves étant faites, on estime à 52 millions d'entrées la fréquentation 2021 (soit 69 % par rapport à 2019 où elle atteignait 75 millions) et à 69 millions d'entrées la fréquentation 2022 (soit 92 % par rapport à 2019).

Sources des données :

1re ligne : système d'information de la BnF.

2e ligne : compteur d'entrées et de sorties du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

3e ligne : Rapports annuels des bibliothèques municipales traités dans la base de données du Service du livre et de la lecture.

INDICATEUR

1.2 – Amélioration de l'accès au document écrit

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de monographies en ligne dans Gallica (BnF)	Nb	> 600 000	621 594	650 000	637 506	amélioration	670 000

Commentaires techniques

Le périmètre du 1^{er} sous-indicateur a été modifié dans le cadre du PAP 2015. Il retrace désormais le nombre de monographies présentes à 100 % dans la bibliothèque numérique *Gallica* et dans *Gallica intra muros* au 31 décembre de chaque année. S'il exclut les monographies simplement référencées dans *Gallica* sans accès direct et complet au texte (documents des éditeurs et documents moissonnés des bibliothèques partenaires), il tient compte de la diversification des modes d'enrichissement de l'offre documentaire accessible à 100 % (production interne de la BnF sur fonds propres, programme de numérisation des indisponibles, programmes partenariaux conduits par la filiale BnF-Partenariats). De même, le mode de comptage des monographies a été affiné avec la mise en place du nouveau moteur de recherche de *Gallica* : désormais les œuvres publiées en plusieurs volumes sont décomptées pour une seule monographie et non plus pour autant de volumes.

Sources des données : système d'information de la BnF

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le développement de la pratique de la lecture dans notre pays constitue un enjeu majeur pour le ministère de la culture. Cet objectif est mesuré à travers deux indicateurs. Le premier concerne la fréquentation physique des bibliothèques. Cet indicateur évalue la fréquentation des deux grandes bibliothèques nationales dont l'État a la charge directe, la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi), ainsi que celle des bibliothèques municipales. Ces dernières font l'objet d'un soutien de la part de l'État à travers différents dispositifs techniques et financiers. L'État assure par ailleurs un suivi général et une évaluation de ces établissements dans le cadre de ses missions de contrôle scientifique et technique (missions définies dans le Code du patrimoine). Le second indicateur évalue les conditions de l'accès en ligne aux collections des bibliothèques proposées aux différents publics à travers le nombre de monographies disponible dans la bibliothèque numérique *Gallica* (y compris pour ce qui concerne l'accès aux œuvres contemporaines sous droits, numérisées et diffusées dans le cadre des politiques commerciales des éditeurs).

1. Fréquentation des bibliothèques (indicateur 1.1)

De manière générale, la tendance de fond en matière de fréquentation des bibliothèques, observée dans la plupart des pays dans le monde, se caractérise par un tassement de cette fréquentation. Cette tendance s'explique notamment en raison du développement permanent des nombreuses possibilités de recherche à distance (catalogues, bibliothèques numériques, services numériques aux lecteurs) désormais proposées par les bibliothèques. Dans le même temps, la fréquentation des bibliothèques répond à des attentes de plus en plus diversifiées de la part de la population, du fait de l'élargissement des missions des bibliothèques dans les champs culturel, éducatif, social ou numérique. Si des pratiques classiques comme l'emprunt de livres régressent de façon certaine, d'autres activités comme la lecture sur place, les usages de groupe et la participation aux activités culturelles ou ludiques proposées par les bibliothèques se développent.

On peut considérer que l'année 2023 a globalement permis le retour à la fréquentation antérieure à la crise sanitaire. Cette appréciation globale cache des situations différentes selon les bibliothèques : certaines ont dépassé les flux observés en 2019, d'autres n'y sont pas encore parvenues, notamment des bibliothèques d'étude. Il est néanmoins difficile à ce stade de trouver des explications à ces évolutions, qui peuvent répondre à des situations locales ou à une tendance de fond. Ainsi, la progression des ressources numériques mises à disposition des chercheurs, soit nativement, soit après numérisation, qui se confirme (la bibliothèque numérique Gallica de la BnF a atteint un record historique de 19,7 millions de visites en 2023), peut expliquer

le moindre besoin pour ces publics de venir consulter en bibliothèque. Il est tout aussi délicat de mesurer à ce stade l'impact qu'a pu avoir la campagne nationale de communication conduite par le ministère de la culture en faveur des bibliothèques à la rentrée 2023. Tout juste peut-on noter que sa réception a été très appréciée par les professionnels territoriaux qui évoluent aujourd'hui dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

- S'agissant de la **Bibliothèque nationale de France (BnF)**, en 2023, 1 450 000 personnes ont été accueillies sur l'ensemble de ses sites (salles de lecture, musée, expositions, manifestations). Le pic historique atteint en 2019, année ayant précédé la crise sanitaire qui avait enregistré plus de 1 300 000 personnes accueillies, est ainsi dépassé en 2023. Pour les seules salles de lecture, plus de 1 100 000 entrées ont été enregistrées : 475 000 pour la bibliothèque tous publics, 255 000 pour les salles de la bibliothèque de recherche et 380 000 pour la salle Ovale. Ce succès tient avant tout à l'ouverture de la nouvelle salle grand public du site Richelieu (salle Ovale), à une bonne fréquentation de la bibliothèque tous publics du site François Mitterrand, alors que les salles de recherche peinent à retrouver leur public.
- S'agissant de la **Bibliothèque publique d'information (Bpi)**, les 1 176 739 entrées enregistrées en 2023 marquent une progression de la fréquentation globale par rapport à 2022 (+4,4 %), alors même que la bibliothèque n'a été ouverte que 285 jours contre 311 en 2022, du fait de mouvements sociaux nationaux ou liés du Centre national d'Art et de Culture; ces entrées représentent 89 % de la fréquentation globale enregistrée en 2019, avant la crise sanitaire. Cette fréquentation totale se décompose en : 1 124 783 entrées effectuées dans la bibliothèque, pendant les horaires d'ouverture ; 37 496 entrées en salles pour le cinéma documentaire (festival Cinéma du Réel, Cinémathèque du documentaire) ; 14 460 entrées effectuées dans le cadre d'actions culturelles ou de médiations ayant eu lieu en dehors de la bibliothèque ou de ses horaires d'ouverture.
- Les estimations concernant les **bibliothèques municipales** confirment une fréquentation revenue au niveau de 2019, à savoir 12,6 millions de fréquentants en 2023, contre 12,05 millions juste avant la crise sanitaire.

2. Accès au document écrit (indicateur 1.2)

À fin 2023, le nombre total de monographies directement accessibles en texte intégral dans *Gallica* et *Gallica intramuros* s'élève à près de 640 000 titres, correspondant à 730 000 volumes différents (monographies en plusieurs volumes). Ce total inclut à la fois les monographies numérisées issues des fonds de la BnF et celles de bibliothèques partenaires. Cet indicateur devient néanmoins moins pertinent d'année en année, dans la mesure où la numérisation se déplace du livre, déjà largement couvert, vers la presse ancienne, qui constitue désormais l'objectif majeur du ministère de la culture, à la BnF comme en régions.

OBJECTIF**2 – Soutenir la création et la diffusion du livre****INDICATEUR****2.1 – Renouvellement de la création éditoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des auteurs et des traducteurs bénéficiant pour la 1ère fois des aides à la création (CNL)	%	45,3	54	47	47,9	cible atteinte	50
Nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs de la littérature et des sciences humaines (vente lente)	Nb	21698	21 448	20 000	20 312	cible atteinte	21 000

Commentaires techniques

L'indicateur 2.1 a pour objet de recenser la population directement bénéficiaire d'aides à la création (ce que mesure le premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création éditoriale, auquel les politiques publiques peuvent contribuer indirectement, à travers le contexte réglementaire notamment (ce que mesure le second sous-indicateur).

Sources des données :

1re ligne : dossiers d'attribution des aides aux auteurs et traducteurs et bilan des aides (CNL)

2e ligne : Électre Data Services. La classification Dewey, utilisée par la base bibliographique Électre, qui recense tous les ouvrages commercialisés en France, permet de cerner finement les secteurs considérés comme relevant de la vente lente : art et bibliophilie, littérature classique, littérature étrangère, littérature scientifique et technique, philosophie, sciences humaines et sociales, poésie et théâtre.

INDICATEUR**2.2 – Part de marché des librairies indépendantes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de marché des librairies indépendantes	%	19,5	19,5	19	20	cible atteinte	20

Commentaires techniques

Commerce culturel indépendant : tout ce qui ne relève pas des grandes surfaces spécialisées (GSS) et de la grande distribution (grande surface alimentaire). Sont également exclus : les maisons de la presse, les ventes en kiosque, gares et aéroports, les points de vente spécialisés dans les soldes et l'occasion, les clubs, la vente directe, la vente en ligne (tous réseaux confondus).

Sources des données : Enquête Kantar réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 individus de 15 ans et plus, interrogés trimestriellement sur le cumul de leurs achats de livres.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La diversité, la vitalité et la plus large diffusion possible de la création constituent les principales finalités de la politique culturelle de l'économie du livre. A ce titre, l'indicateur 2.1 relatif au renouvellement de la création éditoriale permet de recenser la population nouvellement bénéficiaire d'aides à la création (premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création auquel les politiques publiques peuvent contribuer à travers le contexte réglementaire ou encore les aides publiques (second sous-indicateur). Par ailleurs, il importe de souligner le rôle de la librairie indépendante dans la viabilité économique des projets éditoriaux. Une surveillance de sa part de marché (indicateur 2.2) est nécessaire au pilotage des politiques publiques du secteur.

1. Renouvellement de la création éditoriale (indicateur 2.1)

La part des auteurs et traducteurs bénéficiant pour la première fois des aides à la création du CNL en 2023 est de 47,9 %, résultat légèrement en deçà de l'objectif fixé et qui peut s'expliquer en partie par le succès grandissant que rencontrent les résidences scolaires et en colonies de vacances, largement développées par le CNL en 2023 et vers lesquelles une partie des auteurs se sont tournés cette année.

S'agissant du **nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs dits de « vente lente »** (littérature, sciences humaines, littérature scientifique, arts, poésie, théâtre), la production éditoriale a reculé en 2023 pour s'établir à 20 312 titres (-5,3 %), de manière légèrement moins prononcée que l'ensemble de la production éditoriale (-5,7 %). Les segments de « vente lente » représentent un peu moins d'un tiers de la production. La baisse en 2023 provient notamment des segments suivants :

- le droit, qui tend à reculer depuis 2014 ;
- la science politique et la sociologie ;
- les arts graphiques, le dessin, la musique, la peinture

A l'inverse ces segments de « vente lente » ont vu leur production croître de manière notable en 2023 :

- la philosophie et l'éthique ;
- l'architecture et l'artisanat d'art ;
- l'Histoire de l'Europe et l'Histoire de France ;
- les romans et nouvelles étrangers.

2. Part de marché des librairies indépendantes (indicateur 2.2)

Sur le marché du livre imprimé neuf, hors scolaire, la part des librairies indépendantes (hors vente en ligne) apparaît en légère progression en 2023, à environ 20 % des sommes dépensées, d'après les données d'un panel de consommateurs. Face à une vive concurrence - vente en ligne et grandes surfaces - et dans un marché en léger recul en termes d'exemplaires achetés en 2023, les librairies évoluent dans un cadre soutenu par les pouvoirs publics à travers notamment l'entrée en vigueur en octobre 2023 de la tarification minimale des frais de livraison, la poursuite de « Jeunes en librairie » et du Pass Culture ainsi que des aides des services déconcentrés du ministère de la culture et du CNL.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	244 208 787 252 920 487	30 829 035 1 690 000	25 635 899 18 336 622	32 367 584	300 673 721 305 314 693	300 673 721
02 – Industries culturelles	27 775 197 27 097 970		1 888 791 393 000		29 663 988 27 490 970	29 663 988
Total des AE prévues en LFI	271 983 984	30 829 035	27 524 690	0	330 337 709	330 337 709
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+3 499 898 (hors titre 2)			+3 499 898	
Total des AE ouvertes		333 837 607 (hors titre 2)			333 837 607	
Total des AE consommées	280 018 457	1 690 000	18 729 622	32 367 584	332 805 663	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	244 208 787 254 710 475	36 652 368 400 000	23 325 899 18 340 042	34 057 584	304 187 054 307 508 101	304 187 054
02 – Industries culturelles	27 775 197 27 097 970		1 888 791 662 631		29 663 988 27 760 601	29 663 988
Total des CP prévus en LFI	271 983 984	36 652 368	25 214 690	0	333 851 042	333 851 042
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+2 973 509 (hors titre 2)			+2 973 509	
Total des CP ouverts		336 824 551 (hors titre 2)			336 824 551	
Total des CP consommés	281 808 445	400 000	19 002 673	34 057 584	335 268 701	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Livre et lecture	236 873 115 273 260 081	3 170 000	19 171 984 16 835 982	63 665 595 28 446 785	319 710 694	319 710 694 321 712 848
02 – Industries culturelles	26 809 880 26 099 937		892 706 4 688 199		27 702 586	27 702 586 30 788 136
Total des AE prévues en LFI	263 682 995	0	20 064 690	63 665 595	347 413 280	347 413 280
Total des AE consommées	299 360 018	3 170 000	21 524 180	28 446 785		352 500 983

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Livre et lecture	236 873 115 243 925 988	9 265 000	19 171 984 16 837 962	40 640 941 34 509 518	296 686 040	296 686 040 304 538 468
02 – Industries culturelles	26 809 880 26 099 937		892 706 4 788 724		27 702 586	27 702 586 30 888 661
Total des CP prévus en LFI	263 682 995	0	20 064 690	40 640 941	324 388 626	324 388 626
Total des CP consommés	270 025 925	9 265 000	21 626 685	34 509 518		335 427 129

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	299 360 018	271 983 984	280 018 457	270 025 925	271 983 984	281 808 445
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 356 743	10 304 381	10 258 478	10 362 650	10 304 381	10 225 133
Subventions pour charges de service public	289 003 275	261 679 603	269 759 979	259 663 275	261 679 603	271 583 312
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 170 000	30 829 035	1 690 000	9 265 000	36 652 368	400 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 170 000	0	1 690 000	9 265 000	0	400 000
Subventions pour charges d'investissement	0	30 829 035	0	0	36 652 368	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	21 524 180	27 524 690	18 729 622	21 626 685	25 214 690	19 002 673
Transferts aux ménages	1 060	0	5 000	1 060	0	5 000
Transferts aux entreprises	5 511 219	4 839 667	1 656 189	5 596 974	4 839 667	1 913 207
Transferts aux collectivités territoriales	976 389	2 251 667	1 290 262	976 389	2 251 667	1 290 262

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Transferts aux autres collectivités	15 035 513	20 433 356	15 778 171	15 052 263	18 123 356	15 794 204
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	28 446 785	0	32 367 584	34 509 518	0	34 057 584
Dotations en fonds propres	28 446 785	0	32 367 584	34 509 518	0	34 057 584
Total hors FdC et AdP		330 337 709			333 851 042	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 499 898			+2 973 509	
Total*	352 500 983	333 837 607	332 805 663	335 427 129	336 824 551	335 268 701

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		5 030 983		5 296 964				
Total		5 030 983		5 296 964				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		299 169		299 169				
20/11/2023		1 204 582		1 204 582				
Total		1 503 751		1 503 751				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						3 034 836		3 827 206
Total						3 034 836		3 827 206

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 534 734		6 800 715		3 034 836		3 827 206

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
320140	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles engagées par des entreprises de production exécutive Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 70 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quaterdecies, 220 Z bis, 223 O-1-z</i>	108	201	193
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 334 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F, 223 O-1-g</i>	164	219	170
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 201 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	139	101	109
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2023, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 8517 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unciées</i>	34	35	35
320128	Crédit d'impôt pour la production phonographique Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 449 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 octies, 220 Q, 223 O-1-q</i>	20	13	27
320144	Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 31 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données</i>	5	nc	5

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
<i>déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 220 sexies A, 220 F bis</i>			
Coût total des dépenses fiscales	470	569	539

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Livre et lecture		300 673 721 305 314 693	300 673 721 305 314 693		304 187 054 307 508 101	304 187 054 307 508 101
02 – Industries culturelles		29 663 988 27 490 970	29 663 988 27 490 970		29 663 988 27 760 601	29 663 988 27 760 601
Total des crédits prévus en LFI *	0	330 337 709	330 337 709	0	333 851 042	333 851 042
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 499 898	+3 499 898		+2 973 509	+2 973 509
Total des crédits ouverts	0	333 837 607	333 837 607	0	336 824 551	336 824 551
Total des crédits consommés	0	332 805 663	332 805 663	0	335 268 701	335 268 701
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 031 944	+1 031 944		+1 555 850	+1 555 850

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Au cours de l'année 2023, le solde des mouvements réglementaires et législatifs a augmenté les crédits ouverts à hauteur de 3 499 898 € en AE et de 2 973 509 € en CP.

Les mouvements réglementaires et législatifs se décomposent comme suit :

- ouverture par voie d'arrêté du 24 février 2023 portant reports de crédits à hauteur de 5,03 M€ en AE et 5,3 M€ en CP ;
- ouverture de 0,3 M€ en AE et en CP par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits ;
- ouverture de 1,2 M€ en AE et en CP par décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits ;
- annulation de 3,03 M€ en AE et 3,83 M€ en CP au titre du titre de la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

Les crédits ouverts en 2023 s'élevaient ainsi sur le programme 334, après retraitement des engagements juridiques basculés (REJB) à hauteur de -269 666 € en AE, à 333 567 941 € en AE et 336 824 551 € en CP.

La consommation des crédits du programme s'élève à 332 805 663 € en AE et 335 268 701 € en CP, soit un taux de consommation de 99 % en AE et en CP.

Le reliquat de crédits disponibles sur crédits ouverts s'élève, au terme de la gestion 2023, à 762 278 € en AE (compte tenu des REJB) et 1 555 850 € en CP.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	330 337 709	330 337 709	0	333 851 042	333 851 042
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	330 337 709	330 337 709	0	333 851 042	333 851 042

Les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 2023 pour le programme 334 « Livre et industries culturelles » s'établissaient à 330 337 709 € en AE et 333 851 042 € en CP, soit un montant identique à ceux inscrits dans le PLF 2023.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	9 558 822	9 558 822	0	9 734 489	9 734 489
Surgels	0	1 911 764	1 911 764	0	1 946 898	1 946 898
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	11 470 586	11 470 586	0	11 681 387	11 681 387

La mise en réserve de précaution du programme « Livre et industries culturelles » au titre de l'année 2023 s'élève à 9 558 822 € en AE et 9 734 489 € en CP (taux réduit de 0,5 % sur les dépenses de personnel et taux plein de 4 % de la base taxable pour les autres dépenses).

Un surgel en mai 2023, est venu augmenter la réserve de précaution du programme de 1 911 764 € en AE et 1 946 898 € en CP.

Avant mise en place du schéma de fin de gestion qui prévoyait son dégel intégral assorti de l'annulation de 3 034 836 € en AE et 3 827 206 € en CP, la réserve de précaution du programme 334 s'élevait donc à 11 470 586 € en AE et 11 681 387 € en CP.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MISAOA

Année de lancement du projet	2022
Financement	P334
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,80	3,36	1,88	1,41	1,43	1,26	1,43	1,26	1,02	1,13	1,08	1,08	9,21	8,24
Titre 2	0,00	0,00	0,75	0,75	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,00	0,00	2,22	2,22
Total	0,00	0,00	4,55	4,11	2,37	1,90	1,92	1,75	1,92	1,75	1,51	1,62	1,08	1,08	11,43	10,46

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	0,00	10,46	
Durée totale en mois	0	0	

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 333 837 607	CP ouverts en 2023 * (P1) 336 824 551
AE engagées en 2023 (E2) 332 805 663	CP consommés en 2023 (P2) 335 268 701
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 5 960 608
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 031 944	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 329 308 093

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 56 020 551				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 56 020 551	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 5 960 608	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 50 059 943
AE engagées en 2023 (E2) 332 805 663	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 329 308 093	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 3 497 570
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 53 557 513
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 7 861 447
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 45 696 066

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022, soit 56 020 551 €, se décompose comme suit :

26 000 000 € pour la construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
190 000 € au titre des travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France ;
29 340 000 € au titre des opérations de relogement de la Bibliothèque publique d'information ;
490 551 € au titre des autres restes à payer.

Le montant des CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 soit 5 960 608 €, se décompose comme suit :

1 823 233 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux opérations de relogement de la Bibliothèque publique d'information ;
4 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au centre de conservation de la BnF d'Amiens ;
137 375 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture.

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023, soit 53 557 512 €, se décompose comme suit :

22 000 000 € pour la construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
27 516 767 € au titre des opérations de relogement temporaire de la Bibliothèque publique d'information ;
1 290 000 € au titre des opérations liées à la création de la Maison du dessin de presse ;
2 310 000 € au titre des opérations de mise en œuvre du portail national de l'édition accessible au sein de la BnF ;
440 745 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture.

Le montant prévisionnel des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023, soit 7 861 447 €, se décompose comme suit :

4 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux travaux de construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
1 652 667 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au projet de relogement temporaire de la Bibliothèque publique d'information ;
1 290 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs à la création de la Maison du dessin de presse ;
770 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au portail national de l'édition accessible ;
148 780 € au titre des autres restes à payer (livre et lecture).

Justification par action

ACTION

01 – Livre et lecture

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Livre et lecture		300 673 721 305 314 693	300 673 721 305 314 693		304 187 054 307 508 101	304 187 054 307 508 101

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

Les crédits attribués au Centre national du livre dans le cadre du Plan de relance (12,16 M€ en 2021 et 3 M€ en 2022 en AE et CP), afin que l'établissement mette en œuvre des mesures de soutien aux librairies et à l'achat de livres par les bibliothèques, ont été consommés par l'établissement à l'issue de l'année 2023 selon les proportions détaillées ci-dessous.

Dispositif du Plan de Relance	Réception des crédits				Consommation						Reliquat		Commentaire (détails sur le reliquat)	
	2021		2022		crédits consommés au 31/12/2021		crédits consommés au 31/12/2022		crédits consommés au 31/12/2023		AE	CP		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Plan filière livres - modernisation des librairies - crédits CNL	5 160 949	5 160 949			2 544 000	2 544 000	2 616 949	2 616 949						Dispositif financé dans le cadre du plan de soutien aux librairies (LFR 2020 du 30 juillet 2020) sur crédits du P334 et par les crédits du plan de relance P363, en 2021-2022. Le reliquat de crédits s'élève à 0,36 M€ sur crédits LFR 2020-P334. Les crédits relance-P363 ont été réaffectés à eux initialement consommés.
Plan filière livres-Financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques-CNL	7 000 000	7 000 000	3 000 000	3 000 000	7 599 649	7 599 649	2 364 976	2 364 976			35 375	35 375	sur le reliquat initial de 505 375 €, 470 000 € ont été réaffectés vers les librairies francophones, dans le cadre d'une aide d'urgence émise en place et approuvée par le conseil d'administration du CNL en septembre 2022. S'agissant de l'aide aux achats de livres par les bibliothèques, le CNL est chargé de la vérification du service fait, et le cas échéant, de la réaffectation des crédits indûment perçus. Les crédits non consommés doivent être restitués au budget initial.	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	244 208 787	252 920 487	244 208 787	254 710 475
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 304 381	10 230 866	10 304 381	10 197 521
Subventions pour charges de service public	233 904 406	242 689 621	233 904 406	244 512 954

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	30 829 035	1 690 000	36 652 368	400 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 690 000		400 000
Subventions pour charges d'investissement	30 829 035		36 652 368	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	25 635 899	18 336 622	23 325 899	18 340 042
Transferts aux ménages		5 000		5 000
Transferts aux entreprises	3 851 667	1 857 287	3 851 667	1 860 707
Transferts aux collectivités territoriales	2 251 667	1 290 262	2 251 667	1 290 262
Transferts aux autres collectivités	19 532 565	15 184 073	17 222 565	15 184 073
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		32 367 584		34 057 584
Dotations en fonds propres		32 367 584		34 057 584
Total	300 673 721	305 314 693	304 187 054	307 508 101

Dépenses de fonctionnement courant (10 230 866 € en AE et 10 197 521 € en CP) :

Ces crédits sont intégrés au sein des sous-actions 3 « Développement de la lecture et des collections » et 4 « Édition, librairie et professions du livre ».

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 correspondent principalement aux dépenses liées au droit de prêt en bibliothèque (9 124 819 €).

Le droit de prêt en bibliothèque constitue l'un des principaux dispositifs de l'action en faveur de l'économie du livre. La loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs a mis en place une rémunération des auteurs et des éditeurs pour le prêt de leurs livres en bibliothèque. Cette rémunération est financée par l'État, sur la base d'un forfait par lecteur inscrit, et par les bibliothèques de prêt, sous la forme d'un versement de 6 % du prix des livres achetés par ces dernières. Ce dispositif permet également le financement d'un régime de retraite complémentaire au profit des écrivains et traducteurs, ainsi qu'aux illustrateurs de livres depuis le 1er janvier 2010 (art. 45 de la loi du 12 mai 2009).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 correspondent par ailleurs aux dépenses liées :

- au financement des études préalables aux travaux d'installation de la Maison du dessin de presse (150 000 € en AE et CP) ;
- à la campagne de communication en faveur des bibliothèques territoriales (519 956 € en AE et 513 236 € en CP) ;
- à l'acquisition de données sur les achats et emprunts de livres et achats de livres d'occasion et de livres numériques auprès de panels de consommateurs (102 898 € en AE et 93 686 € en CP dont 75 982 € de restes à payer au titre du marché 2022) ;
- à la participation du ministère de la Culture au Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine-Saint-Denis (60 743 € en AE et 63 411 € en CP dont 3 204 € de restes à payer au titre de l'édition 2021) ;
- à l'acquisition de chèques lire en régions (86 125 € en AE=CP) dans le cadre du dispositif Jeunes en librairie ;
- à l'externalisation de la saisie des statistiques résultant de l'enquête annuelle auprès des bibliothèques municipales et intercommunales (54 480 € en AE et en CP) ;
- à la réalisation du baromètre des prêts en bibliothèques (36 750 € en AE et en CP) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement pour l'impression et la diffusion de l'Atlas des bibliothèques, du guide des aides à la librairie et du vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques (49 663 € en AE et 30 340 € en CP) ;

- à diverses dépenses de fonctionnement liées à l'organisation d'une journée professionnelle (10 047 € en AE et en CP) ;
- à la réalisation d'une étude sur l'agencement intérieur pour les bibliothèques (18 000 €) ;
- aux frais d'adhésion du ministère de la Culture au consortium des bibliothèques européennes de recherche (8 000 €) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement (9 285 € en AE et 8 527 € en CP).

Subventions pour charges de service public (242 689 621 € en AE et 244 512 954 € en CP) :

En €	AE	CP
Bibliothèque nationale de France (BnF)	207 793 203	207 793 203
Bibliothèque publique d'information (Bpi)	7 093 858	8 917 191
Centre national du livre (Cnl)	27 322 560	27 322 560
Portail national du livre accessible et adaptée (crédits versés à la BnF)	480 000	480 000
TOTAL	242 689 621	244 512 954

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque nationale de France (BnF) sont intégrés à la sous-action 1 « BnF » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (207 793 203 €) et le montant inscrit en LFI (198 438 284 €) intègre des reports de crédits de 2022 vers 2023 (3 494 059 €) afin de compenser pour 2023 les évolutions du point d'indice intervenues au 1er juillet 2022, un transfert de crédits pour des mesures catégorielles (1 190 440 €) ainsi que des redéploiements internes depuis d'autres dispositifs et la mobilisation conséquente de la réserve de précaution du programme 334 (8,1 M€) afin de permettre à la BnF de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et aux conséquences de l'inflation sur ses dépenses de fonctionnement (pour 7 M€) et de compenser la hausse du CAS pensions liée à l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet 2022 (pour 1,1 M€).

Par ailleurs, dans le cadre du projet de création du portail national du livre accessible et adapté qui a démarré en 2023, 480 000 € de crédits de fonctionnement ont été versés à la BnF (*cf infra* sur les dépenses d'opérations financières pour le détail de l'échéancier de financement).

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) sont intégrés à la sous-action 3 « Développement de la lecture et des collections » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (7 093 858 € en AE et 8 917 191 € en CP) et la prévision initiale (7 096 558 €) tient à un report de crédits de 2023 vers 2024 (55 934 €), afin de compenser pour 2023 les évolutions du point d'indice intervenues au 1^{er} juillet 2022, à un transfert de crédits pour des mesures catégorielles (12 672 €), à l'annulation partielle de la réserve de précaution du programme ainsi qu'au transfert vers la section de fonctionnement des crédits fléchés pour le financement du relogement temporaire de la structure durant les travaux du Centre Pompidou initialement prévus sur titre 7 (1 823 333 € en CP).

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée au Centre national du livre (CNL) sont intégrés à la sous-action 4 « Édition, librairies et professions du livre » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (27 322 560 €) et la prévision initiale (28 369 564 €) tient à un report de crédits de 2023 vers 2024 (155 104 €) afin de compenser pour 2023 les évolutions du point d'indice intervenues au 1^{er} juillet 2022, à un transfert de crédits pour des mesures catégorielles (21 470 €), ainsi qu'à l'annulation partielle des crédits de la réserve de précaution.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (1 690 000 € en AE et 400 000 € en CP)

La Maison du dessin de presse : les premiers investissements

L'État a décidé de créer une Maison du dessin de presse, dont l'ouverture est prévue à Paris en 2026. Sa préfiguration scientifique et administrative a été confiée en mai 2022 à M. Philippe Barbat, Conseiller d'État.

Dans le cadre de la convention d'études préalables relative au projet de création de la Maison du dessin de presse du 4 juillet 2022, la DGMIC avait versé en septembre 2022 à l'OPPIC 180 000 € (AE=CP) pour réaliser un audit technique, patrimonial, environnemental et de sûreté du site, mener les études de faisabilité, estimer l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et son planning prévisionnel.

Un avenant n° 1 à la convention d'études préalables, abondant l'enveloppe initiale de 150 000 € et visant à compléter le périmètre de l'opération pour constituer le programme, fiabiliser son enveloppe financière et son planning prévisionnel, a été signé le 29 décembre 2022. Il doit permettre la réalisation d'études complémentaires, d'une étude de programmation architecturale, fonctionnelle, technique, scénographique, et environnementale ainsi que des diagnostics visant à actualiser les données en vue de la constitution du dossier de site. Ces crédits ont été versés à l'OPPIC en mars 2023.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de réhabilitation en vue de la création de la Maison du dessin de presse du 26 juillet 2023 confie à l'OPPIC le soin de réaliser les études et travaux de réhabilitation du site pour la création de la Maison du dessin de presse. Elle prévoit une tranche ferme (études et consultation des entreprises) et une tranche optionnelle (travaux). L'enveloppe financière de l'opération est fixée à 15,6 M€ TTC/TDC dont 1,69 M€ pour la tranche ferme et 13,91 M€ pour la tranche optionnelle.

L'échéancier prévisionnel des dépenses d'investissement est détaillé comme suit :

M€	2023		2024		2025		2026		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P334	1,69	0,4	13,91	2,6	-	5,5	-	7,1	15,6	15,6

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention, prévus à hauteur de 25 635 899 € en AE et 23 325 899 € en CP en loi de finances initiale pour 2023, contribuent à la mise en œuvre de la sous-action 03 « Développement de la lecture et des collections », d'une part, et de la sous-action 04 « Édition, librairie et professions du livre », d'autre part.

Ces crédits sont mobilisés aux niveaux central et déconcentré. La consommation des crédits d'intervention en 2023 s'est établie à 18 429 073 € en AE et 18 432 493 € en CP, répartis comme suit :

Synthèse des dépenses d'intervention de l'action 01 « Livre »	AE	CP
Sous-action 03 « Développement de la lecture et des collections »	6 040 461	6 040 461
Crédits centraux	469 225	469 225
Crédits déconcentrés	5 571 236	5 571 236
Sous-action 04 « Édition, librairie et professions du livre »	12 388 612	12 392 032
Crédits centraux	8 657 723	8 657 723
Crédits déconcentrés	3 730 889	3 734 309
TOTAL	18 429 073	18 432 493

SOUS-ACTION 03 : DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES COLLECTIONS

Crédits centraux (469 225 € en AE et en CP)

Ces crédits ont permis de financer trois types d'actions.

1) Interventions en direction des bibliothèques territoriales (40 000 € en AE et en CP) :

Les crédits centraux alloués aux bibliothèques municipales ou intercommunales pour des acquisitions d'intérêt national, en particulier dans le cas des régions dépourvues de Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRRAB), se sont élevés à 40 000 € en AE et CP en 2023. 129 000 € ont également été alloués en régions dans le cadre du dispositif de soutien aux acquisitions et restaurations patrimoniales en complément de subventions accordées à des acquisitions dans le cadre de FRRAB. Le nombre des demandes de collectivités territoriales qui ont été soutenues est en baisse (6 en 2023 contre 12 en 2022).

2) Soutien à la conservation et à la diffusion du patrimoine écrit (90 500 € en AE et en CP) :

Ces crédits d'intervention ont été attribués à différentes structures intervenant en faveur du patrimoine écrit, telles que l'Association française de normalisation (AFNOR), le syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM) et le Cercle de la librairie.

3) Soutien au développement de la lecture (338 725 € en AE et en CP) :

Ces crédits sont consacrés à la mise en œuvre de programmes ministériels et au soutien d'associations de dimension nationale, ayant vocation à favoriser la diffusion de l'offre et des pratiques de lecture publique, en particulier à travers la professionnalisation et l'animation du réseau des bibliothèques. Le montant des subventions attribuées varie entre 2 000 € et 65 000 €. Parmi les principales actions ainsi financées en 2023, peuvent être citées :

- l'amélioration de la connaissance des professionnels de la lecture publique en matière d'offre de documentaires audiovisuels mais aussi, plus globalement, la contribution à l'élargissement de l'audience du film documentaire en bibliothèques et à un meilleur signalement des fonds audiovisuels des bibliothèques de lecture publique ;
- l'animation des réseaux de professionnels des bibliothèques, à travers l'association des bibliothécaires de France (ABF), l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV) et l'association des bibliothécaires départementaux (ABD) ;
- la valorisation, l'animation et le développement du réseau des maisons d'écrivains, à travers la Fédération des maisons d'écrivains et patrimoines littéraires ;
- le soutien à un laboratoire de recherche du CNRS pour la réalisation d'un atlas des bibliothèques territoriales ;
- le partenariat avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- la coordination du réseau des professionnels du livre et de la lecture dans les territoires, la production et la mise à disposition de ressources et d'informations et le soutien au développement de la lecture dans les services relevant du ministère de la Justice, par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL).

Crédits déconcentrés (5 571 236 € en AE et en CP)

S'agissant de la sous-action 3 « Développement de la lecture et des collections », des mouvements de fongibilité en provenance des crédits centraux du programme ont permis une exécution supérieure au montant initialement programmé pour cette sous-action (5 090 790 € en AE et en CP) ; ce supplément de crédits a contribué à renforcer le soutien à différents projets en faveur du développement de la lecture.

D'une manière générale, les crédits d'intervention délégués aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) au titre de la sous-action 3 ont été mobilisés selon les axes définis dans le PAP 2023, parmi lesquels figurent :

- La coopération et structuration interprofessionnelle (3 316 966 €). Il s'agit du soutien des DRAC aux structures régionales pour le livre (SRL) ou Agences régionales pour le livre (ARL), qui sont de véritables centres de ressources et d'accompagnement pour les acteurs de l'économie du livre comme de la lecture publique ;
- Le soutien au patrimoine écrit avec les acquisitions en bibliothèques (382 714 €) ainsi que la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux (698 745 €). Ce dernier montant inclut le versement des subventions allouées au titre de l'appel à projets organisé en 2023 dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) pour un total de 399 932 €. Comme les années précédentes, cette opération a été coordonnée et financée au niveau central puis les crédits ont été délégués en cours d'année aux DRAC concernées ;
- L'animation (111 972 €) et la formation des professionnels de la lecture publique ainsi que des actions de formation continue (598 139 €) afin de renforcer l'expertise et la qualification des personnels dans les équipements ;
- Les actions de promotion de la lecture et le soutien aux manifestations (462 700 €) comprenant les crédits alloués par la DRAC Île-de-France à la Maison des écrivains et de la littérature pour déployer la présence d'auteurs dans les territoires (400 000 €).

SOUS-ACTION 04 : ÉDITION, LIBRAIRIE ET PROFESSIONS DU LIVRE

Crédits centraux (8 657 723 € en AE=CP)

L'exécution 2023 a permis de faire face aux différents besoins identifiés dans le PAP, principalement le soutien direct au secteur de l'édition et des librairies, à travers divers organismes au premier rang desquels figurent :

- la **Centrale de l'édition**, groupement d'intérêt économique, chargé à la fois de favoriser l'exportation à l'étranger des livres en langue française et de permettre l'application dans les DOM de la loi de 1981 sur le prix du livre, grâce à la mutualisation et à la prise en charge partielle ou totale des coûts de transport et d'assurance (5 395 000 €) ;
- le **Bureau international de l'édition française** (BIEF) qui est chargé de faciliter et d'encourager les exportations et les échanges de droits pour les 280 maisons et groupes d'édition française qui en sont membres, par des actions de promotion de la production éditoriale française sur les salons et foires du livre à l'international, par une activité de veille et d'analyse des marchés étrangers et par une mise en réseau des éditeurs français avec leurs homologues étrangers dans le cadre de rencontres professionnelles (2 782 000 €) ;
- le **Syndicat de la librairie française** (SLF) qui regroupe aujourd'hui près de 700 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées, dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Au cœur de ses missions figure la défense de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre qui a permis au marché du livre de se développer grâce à des réseaux de diffusion à la fois denses et variés. La multiplicité des canaux de diffusion permet de garantir la diversité de la création éditoriale en favorisant son accès auprès d'un large public sur l'ensemble du territoire. Le SLF a bénéficié en 2023 d'une subvention de 215 000 € pour mettre en œuvre un programme d'actions visant notamment à accompagner la modernisation et le développement ainsi que la promotion et le renforcement du travail qualitatif de la librairie indépendante.

Crédits déconcentrés (3 730 889 € en AE et 3 734 309 € en CP)

Les crédits consommés au titre de la sous-action 4 ont principalement permis :

- le soutien aux librairies (1 446 314 €) et aux maisons d'édition (838 393 € en AE et 841 813 € en CP) pour leurs projets de création, de modernisation, de développement et de diversification, afin de

favoriser le maintien d'un réseau de librairies et d'éditeurs indépendants dans les territoires et contribuer ainsi à l'aménagement culturel du territoire ;

- l'aide aux manifestations littéraires et aux actions de promotion de la littérature qui constituent des lieux privilégiés pour la diffusion des ouvrages, et permettent notamment la rencontre entre les auteurs et le public (820 831 €) ;
- le financement de projets dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Jeunes en librairie (625 351 €).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ces crédits correspondent aux subventions d'investissement respectivement versées :

- à la Bibliothèque nationale de France : 28 818 313 € en AE et 32 818 313 € en CP. Cette dotation comprend 4 M€ uniquement en CP en vue de la création du futur pôle centre de conservation d'Amiens ;
- à la Bibliothèque publique d'information : 391 200 € en AE et en CP ;
- au Centre national du livre : 78 071 € en AE et en CP.

Par ailleurs, le projet de création du portail national du livre accessible et adapté, porté conjointement avec le ministère en charge de la solidarité et des familles (MSF), et opéré par la Bibliothèque nationale de France en lien avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), a démarré en 2023. La contribution du ministère de la Culture à son financement (5 M€ sur la période 2023-2026) et l'échéancier prévisionnel des paiements sont détaillés dans la convention pluriannuelle relative à l'amélioration de l'accès aux livres adaptés et à la construction du portail national de l'édition accessible et adaptée du 14 novembre 2023.

M€	2023		2024		2025		2026		2027		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Budget du MC	3,56	1,25	0,48	1,25	0,48	1,25	0,48	1,25	-	-	5	5
Budget du MSF	0,9	0,9	1,365	1,365	1,511	1,511	0,611	0,611	0,876	0,876	5,263	5,263
Total ouverture PLF	4,46	2,15	1,845	2,615	1,991	2,761	1,091	1,861	0,876	0,876	10,263	10,263

En 2023, 3 560 000 € en AE et 1 250 000 € en CP ont été versés à la BnF dont 3 080 000 € en AE et 770 000 € en CP en investissement, et 480 000 € en AE = CP en fonctionnement.

Conformément à la recommandation formulée par la Cour dans le cadre de la note d'exécution budgétaire 2019, les crédits dédiés au livre et à lecture dans les différents programmes sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Crédits de l'État pour la politique du livre et de la lecture -2023		
P334 Livre et industries culturelles : Action 1 Livre et lecture		
en M€	Consommation	
Brique de budgétisation	AE	CP
Bibliothèque nationale de France - SCSP	207,79	207,79
Bibliothèque nationale de France - dotation en capital	28,82	32,82
Quadrilatère Richelieu	0	0
Bibliothèque publique d'information	7,48	9,31
Centre national du livre	27,4	27,4
Développement de la lecture et des collections	12,3	8,67
<i>dont déconcentrés</i>	5,57	5,57
Édition, librairie et professions du livre	21,51	21,51
<i>dont déconcentrés</i>	3,73	3,73
Total P334 « Livre et lecture »	305,31	307,51

P361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : « EAC Livre et lecture »

en M€	Consommation	
	AE	CP
Interventions financées sur crédits centraux		
Nuit de la lecture – crédits délégués au CNL	0,40	0,40
Divers fonctionnement	0	0
Été culturel	0,1	0,1
Associations lecture publique - jeunesse - accessibilité	1,47	1,47
<i>Sous-total crédits centraux</i>	<i>1,97</i>	<i>1,97</i>
Interventions en DRAC :		
Actions livre et lecture en temps scolaire	1,46	1,46
Actions livre et lecture Hors temps scolaire	2,14	2,14
Développement de la lecture – Manifestations	3,59	3,59
Centres de ressources du livre et de la lecture	3,08	3,08
Contrats territoires lecture et contrats départementaux lecture itinérance	4,23	6,33
<i>Sous-total crédits déconcentrés</i>	<i>14,51</i>	<i>16,61</i>
Total P361 « EAC Livre et lecture »	16,48	18,58
P119 Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements :		
DGD « Concours particulier pour les bibliothèques »	AE	CP
Total P119 « DGD bibliothèques »	87,59	87,59
Total budget général	409,39	413,68

ACTION**02 – Industries culturelles**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Industries culturelles		29 663 988	29 663 988		29 663 988	29 663 988
		27 490 970	27 490 970		27 760 601	27 760 601

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

Le plan en faveur des industries culturelles et créatives (ICC) s'est vu allouer la somme de 147 844 € en CP sur l'action 5 du programme 363 « Compétitivité » de la mission Plan de relance, au titre des restes à payer

sur les engagements pris en 2021 et 2022. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 112 070 € en CP dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif suivant :

- soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones. Le reliquat, soit 35 770 € en CP, sera consommé après report en 2024.

Par ailleurs, les crédits attribués au Centre national de la musique dans le cadre du Plan de relance (175 M€ en 2021 et 30 M€ en 2022 en AE et CP), afin que l'établissement mette en œuvre un ensemble de mesures destinées au soutien à la filière musicale fortement impacté par la crise sanitaire, ont été consommés par l'établissement à l'issue de l'année 2023 selon les proportions détaillées ci-dessous.

	Réception des crédits				Consommation						Reliquat		Commentaire (détails sur le reliquat)
	2021		2022		crédits consommés au 31/12/2021		crédits consommés au 31/12/2022		crédits consommés au 31/12/2023		AE	CP	
Dispositif du Plan de Relance	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Plan filière musique - CNM	175 000 000	175 000 000	30 000 000	30 000 000	93 272 201	85 498 524	111 727 799	106 560 866		11 754 543	-	1 186 067	Le reliquat de 1,19 M€ est en fin 2023 et est programmé au 81 de l'établissement afin de poursuivre le financement de la bourse aux auteurs - compositeurs, lancé dans le cadre du plan de relance

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 775 197	27 097 970	27 775 197	27 097 970
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		27 612		27 612
Subventions pour charges de service public	27 775 197	27 070 358	27 775 197	27 070 358
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 888 791	393 000	1 888 791	662 631
Transferts aux entreprises	988 000	-201 098	988 000	52 500
Transferts aux autres collectivités	900 791	594 098	900 791	610 131
Total	29 663 988	27 490 970	29 663 988	27 760 601

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant (27 612 € en AE et en CP)

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 correspondent au financement d'une délégation française au salon « Montréal Connecte » dédié à l'entrepreneuriat culturel et à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones, pour un montant total de 27 612 €.

Subventions pour charges de service public (27 070 358 € en AE et en CP)

Ce montant correspond à :

- la subvention pour charge de service public versée au CNM en 2023 (26 687 129 €) ;
- la compensation, via le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), de l'augmentation du point d'indice 2022 et de l'inflation sur les prix de l'énergie auprès de la Fémis (299 169 €) ;

- la prise en charge de la protection sociale complémentaire des personnels du CNC (84 060 €).

DÉPENSES D'INTERVENTION

SOUS-ACTION 01 : SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE

Crédits centraux (61 309 € en AE et 330 940 en CP)

Le montant des engagements tient compte de l'application de REJB à hauteur de -269 631 € en AE. Les engagements et dépenses réalisés correspondent :

- aux aides versées, dans le domaine du soutien à la musique enregistrée, aux Allumés du jazz (65 000 €), à l'association des Victoires de la musique (75 440 €), à la Fédération nationale des labels indépendants (70 000 €), à la Guilde des artistes de la musique (60 000 €) et à l'association MEWEM (5 000 €) ;
- à la contribution au financement de différentes structures ou conventions professionnelles de la filière musicale, telles que le MaMA (50 000 €) ou le Midem (2 500 €).

SOUS-ACTION 04 : SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL

Crédits centraux (331 691 € en AE et CP)

Ces dépenses correspondent à la contribution française au financement de l'observatoire européen de l'audiovisuel (331 691 €) ;

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	222 336 424	226 336 424	228 773 350	232 773 350	240 171 516	241 861 516
Subventions pour charges de service public	197 775 032	197 775 032	198 438 284	198 438 284	208 273 203	208 273 203
Dotations en fonds propres	24 561 392	28 561 392			31 898 313	33 588 313
Subventions d'investissement			30 335 066	34 335 066		
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	42 877 118	15 599 851	7 508 347	9 331 680	7 485 058	9 308 391
Subventions pour charges de service public	36 073 725	6 733 725	7 096 558	7 096 558	7 093 858	8 917 191
Dotations en fonds propres	6 803 393	8 866 126			391 200	391 200
Subventions d'investissement			411 789	2 235 122		
CNM - Centre national de la musique (P334)	25 763 925	25 763 925	27 775 197	27 775 197	26 687 129	26 687 129
Subventions pour charges de service public	25 763 925	25 763 925	27 775 197	27 775 197	26 687 129	26 687 129
CNL - Centre national du livre (P334)	26 388 533	26 388 533	28 451 744	28 451 744	27 400 631	27 400 631
Subventions pour charges de service public	26 316 533	26 316 533	28 369 564	28 369 564	27 322 560	27 322 560
Dotations en fonds propres	72 000	72 000			78 071	78 071
Subventions d'investissement			82 180	82 180		
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	84 060	84 060			383 229	383 229
Subventions pour charges de service public	84 060	84 060			383 229	383 229
Universités et assimilés (P150)	375 270	375 270			401 055	401 055
Transferts	375 270	375 270			401 055	401 055
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	46 500	46 500			40 000	40 000
Transferts	46 500	46 500			40 000	40 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	45 000	45 000			56 500	56 500
Transferts	45 000	45 000			56 500	56 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	75 000	75 000			97 257	97 257
Transferts	75 000	75 000			97 257	97 257
Total	317 991 830	294 714 563	292 508 638	298 331 971	302 722 375	306 235 708
Total des subventions pour charges de service public	286 013 275	256 673 275	261 679 603	261 679 603	269 759 979	271 583 312
Total des dotations en fonds propres	31 436 785	37 499 518			32 367 584	34 057 584
Total des transferts	541 770	541 770			594 812	594 812
Total des subventions d'investissement			30 829 035	36 652 368		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
BnF - Bibliothèque nationale de France	0	2 122	12	0	4	0
	0	2 212	0	0	0	0
	0	2 115	13	0	7	0
BPI - Bibliothèque publique d'information	183	51	9	3	0	0
	206	60	7	0	3	0
	198	54	4	0	0	0
CNM - Centre national de la musique	0	109	4	0	0	0
	0	111	0	0	0	0
	0	108	9	0	9	0
CNL - Centre national du livre	2	63	0	0	1	0
	2	63	0	0	0	0
	2	63	2	0	2	0
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	0	459	8	6	11	0
	0	460	0	0	0	0
	0	459	15	7	8	0
Cinémathèque française	0	205	5	0	0	0
	0	213	0	0	0	0
	0	203	3	0	0	0
Total	185	3 009	38	9	16	0
	208	3 119	7	0	3	0
	200	3 002	46	7	26	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	3 119	3 002

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	20

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
BnF - Bibliothèque nationale de France	0	0	0
BPI - Bibliothèque publique d'information	0	0	0
CNM - Centre national de la musique	35 386 315	32 000 000	49 104 735
CNL - Centre national du livre	0	0	0

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	777 620 083	717 989 000	821 128 743
Cinémathèque française	0	0	0
Total	813 006 398	749 989 000	870 233 478

Opérateurs

OPÉRATEUR

BnF - Bibliothèque nationale de France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026, trois grands projets irriguent les orientations stratégiques portées par la BnF : la réouverture de Richelieu, le dépôt légal numérique et la création d'un nouveau pôle de conservation à Amiens.

Berceau historique de la BnF, le site Richelieu a bénéficié d'un projet de rénovation totale achevé en 2022, avec une ambition de modernité et d'ouverture plus large au public. En complément des salles de lecture Recherche, le public accède désormais à la salle Ovale, joyau architectural entièrement restauré, à la fois salle de lecture et lieu de visite et de découverte, en accès libre et gratuit. Le nouveau musée de la BnF dévoile près de 900 œuvres représentatives de la richesse des fonds de la Bibliothèque. Le public a confirmé la bonne fréquentation du site Richelieu depuis sa réouverture en 2022 (plus de 614 000 lecteurs et visiteurs). Plus généralement, en 2023, l'ensemble des sites de la BnF a bénéficié de près de 1 500 000 visites (salles de lecture, musée, expositions, manifestations). Le pic historique atteint en 2019, avant la crise sanitaire, avec 1 300 000 personnes accueillies, a ainsi été dépassé en 2023. Par ailleurs, 2023 a été marquée par une très bonne dynamique des usages distants (42 millions de visites sur les sites de la BnF, Gallica et *Retronews*). L'ensemble des sites Gallica a recueilli près de 19,7 millions de visites, progressant de 7 % par rapport à 2022. Ce résultat constitue un record historique pour la bibliothèque numérique qui a fêté ses 20 ans en 2023.

La mise en œuvre progressive de la collecte de documents nativement numériques permet la continuité du dépôt légal, mission première de la BnF et socle historique de l'enrichissement des collections patrimoniales nationales. Après plusieurs années d'expérimentation, la loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 « visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre ses acteurs » est venue renforcer le cadre juridique de son action. Elle instaure en effet le dépôt légal des documents numériques. Dans l'attente de la publication du décret d'application, la BnF continue de procéder, sur la base de conventions, à des expérimentations avec des déposants volontaires. Le portail DÉLIA qui sert de guichet commun pour la collecte des œuvres audiovisuelles a également été ouvert en collaboration avec le CNC.

La construction d'ici à 2029 d'un nouveau centre de conservation incluant la création d'un conservatoire national de la presse constitue le troisième grand projet du COP. Plusieurs étapes ont été franchies telles que la validation du pré-programme et du programme architectural, fonctionnel, technique et financier, finalisés au second semestre 2023. La BnF a dans ce cadre engagé un travail important sur les collections de presse. Les préoccupations de sauvegarde de ces supports nécessitent leur numérisation rapide et leur conservation au sein du futur pôle de conservation. La presse est également au cœur de la relation de la BnF avec ses publics (actions de valorisation, d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'éducation aux médias (EMI), adaptation des outils numériques de recherche et de fouille des articles).

La BnF, comme l'ensemble des établissements publics, est parvenue à maintenir la qualité de son activité de service public dans un contexte économique de forte inflation. L'État a apporté son soutien financier à l'opérateur pour lui permettre de faire face à une conjoncture défavorable.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de la présidente de l'établissement, Laurence Engel, a été renouvelé en avril 2021 pour 3 ans. Le quatrième contrat de performance 2022/2026 (COP) de la BnF, initié en septembre 2021, a été approuvé au conseil d'administration du 30 juin 2022. Il a été signé en septembre 2022, par la ministre de la Culture et la présidente de la BnF.

Ses quatre axes stratégiques sont les suivants :

- amplifier le partage avec tous les publics d'un patrimoine exceptionnel et vivant ;
- enrichir la collecte et la préservation des collections pour garantir, à l'heure du numérique, la constitution d'une mémoire commune ;
- renforcer les coopérations avec les réseaux professionnels en partageant nos expertises, outils et moyens ;
- s'appuyer sur un modèle de gestion responsable pour remplir efficacement ses missions.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				
Transferts		2				
P175 – Patrimoines	50	50				
Dotations en fonds propres	50	50				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	40	40			20	20
Subventions pour charges de service public	40	40			20	20
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	86	86				21
Transferts	86	86				21
P334 – Livre et industries culturelles	222 336	226 336	228 773	232 773	240 172	241 862
Subventions pour charges de service public	197 775	197 775	198 438	198 438	208 273	208 273
Dotations en fonds propres	24 561	28 561			31 898	33 588
Subventions d'investissement			30 335	34 335		
P157 – Handicap et dépendance					211	211
Subventions pour charges de service public					211	211
P363 – Compétitivité	140	910				
Subventions pour charges de service public		820				
Transferts	140	90				
P147 – Politique de la ville	32	32			56	56
Transferts	32	32			56	56
P349 – Transformation publique		733				777
Dotations en fonds propres		733				777
Total	222 684	228 189	228 773	232 773	240 458	242 946

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) a connu une hausse en LFI 2023 par rapport à la LFI 2022 (+6 M€ dont 2 M€ pour financer le « Glissement vieillesse-technicité » - GVT - et le soutien à la politique indemnitaire, +0,78 M€ afin de financer les coûts correspondant à la réforme de la communication des

documents, +2,5 M€ liés à l'inflation et 0,87 M€ pour financer des mesures catégorielles du plan de rattrapage indemnitaire). Par ailleurs, la BnF a bénéficié en 2023, par voie de reports (PLFR 2 pour 2022), de la compensation pour 2023 de l'augmentation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 (hors CAS). Cette recette supplémentaire a été inscrite dès le Budget initial (BI).

En fin de gestion, la BnF a bénéficié d'un apport de subventions complémentaires pour 9,3 M€ qui se décline comme suit :

- 8,1 M€ au titre du dégel (7 M€ pour couvrir l'inflation et 1,1 M€ le CAS pensions associé à l'augmentation du point intervenue au 1^{er} juillet 2022) ;
- 1,2 M€ au titre de la compensation des mesures catégorielles et de primes ministérielles ;
- 20 k€ correspondant au financement de la contribution de la BnF au parcours permanent et aux rotations des collections de la future Maison du dessin de presse.

Enfin, dans le cadre du futur Portail national pour l'édition accessible, 3,08 M€ en AE et 0,77 M€ en CP ont été versés à l'établissement sur sa dotation en investissements, et 0,480 M€ en AE et en CP ont été versés sur sa SCSP. Ces crédits sont également évoqués dans la brique « Développement de la lecture ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI) a connu une augmentation de +2,6 M€ en LFI 2023 par rapport à la LFI 2022 (dont 2,25 M€ de rebasage de l'investissement courant incluant 1,25 M€ pour la sécurisation de l'esplanade et 0,4 M€ de compensation partielle de l'inflation, notamment du coût de la construction). Par ailleurs, la BnF a obtenu 4 M€ pour financer le projet de conservation d'Amiens conformément à l'échéancier du projet (dont 0,2 M€ au titre du dégel).

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	158 204	158 414	Subventions de l'État	198 845	208 468
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>31 079</i>	<i>30 617</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>198 845</i>	<i>208 468</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	110 581	117 518	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 268	204
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	53 100	55 783	Revenus d'activité et autres produits	64 685	67 060
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>53 100</i>	<i>55 762</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>50 100</i>	<i>12 135</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>21</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>3</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>40 716</i>
Total des charges	268 785	275 932	Total des produits	264 799	275 731
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 986	201
Total : équilibre du CR	268 785	275 932	Total : équilibre du CR	268 785	275 932

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	986		Capacité d'autofinancement		2 729
Investissements	43 270	41 487	Financement de l'actif par l'État	33 718	36 663
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 670	11 019
			Autres ressources	3 430	3
Remboursement des dettes financières		2	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	44 256	41 490	Total des ressources	41 819	50 414
Augmentation du fonds de roulement		8 924	Diminution du fonds de roulement	2 437	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Par rapport à 2022, l'exécution budgétaire 2023 de la BnF est marquée par des évolutions sensibles de deux postes de dépenses sur lesquels la BnF n'a pas de maîtrise, avec :

- le renchérissement des dépenses de fluides consécutif à la hausse de l'inflation ;
- l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et la mise en œuvre des mesures salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 12 juin 2023 (+4,4 M€).

Les apports significatifs de subventions, couplés à un pilotage responsable des dépenses par l'établissement, ont permis d'améliorer les équilibres financiers en fin de gestion.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
44 338	40 134	48 966

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	158 204	158 204	158 597	158 597
Fonctionnement	59 386	58 708	65 566	62 473
Intervention	0	0	0	0
Investissement	37 245	43 270	29 024	37 215
Total des dépenses AE (A) CP (B)	254 835	260 181	253 188	258 285
dont contributions employeur au CAS pensions	31 079	31 079	30 617	30 617

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	244 670	252 276
Subvention pour charges de service public	198 805	207 793
Autres financements de l'État	32 618	32 818
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	13 247	11 664
Recettes fléchées	11 847	8 613
Financements de l'État fléchés	1 140	1 486
Autres financements publics fléchés	5 938	2 353
Recettes propres fléchées	4 769	4 774
Total des recettes (C)	256 517	260 889
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 604
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 664	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Diffusion valorisation	52 329	7 884	7 513	0	0	6 385	7 063	66 599	66 905	
	52 459	6 699	6 602	0	0	4 197	5 412	63 356	64 473	
Fonctions support	32 998	35 711	35 475	0	0	4 097	4 537	72 805	73 010	
	33 080	43 312	40 034	0	0	3 512	3 929	79 903	77 042	

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 664	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 800	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 464	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 629
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 629
Total des besoins	5 464	4 629

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 604
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 025
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 629

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 464	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 980	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 484	0
Total des financements	5 464	4 629

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire est positif et apparaît en nette amélioration par rapport à 2022 (+2,6 M€ en 2023 contre -0,8 M€ en 2022) et aux prévisions initiales 2023 (-3,66 M€). Il est le résultat conjugué du versement d'importantes recettes complémentaires par le ministère de la culture et d'une gestion maîtrisée des dépenses de l'établissement.

La capacité d'autofinancement s'établit à +2,73 M€ en 2023. Un apport au fonds de roulement est constaté à hauteur de 8,92 M€, en nette augmentation par rapport aux prévisions initiales (-2,44 M€). Au terme de 2023, le fonds de roulement est de 49,61 M€ et la trésorerie s'établit à 48,97 M€. Au Compte financier 2023, la variation de trésorerie s'établit à +4,6 M€ contre -5,46 M€ initialement prévue.

Les **dépenses de personnel** exécutées en 2023 s'élèvent à 158,6 M€, stables par rapport au BI 2023 (+0,4 M€). La variation à la hausse par rapport à 2022 (+5,8 M€) s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et par plusieurs mesures ministérielles et interministérielles décidées en cours de gestion 2023.

Les **dépenses de fonctionnement en CP** (62,47 M€) sont supérieures aux prévisions initiales du BI (+3,7 M€) en raison principalement des conséquences de l'inflation sur le coût de l'énergie. Elles apparaissent en forte progression de +9,61 M€ en AE et de +4,22 M€ en CP par rapport au CF 2022. Cette évolution s'explique notamment par les trois principaux facteurs suivants :

- l'accroissement du coût de l'énergie combiné au paiement de 13 mois d'électricité (du 1^{er} novembre 2022 au 30 novembre 2023) pour le site François Mitterrand s'est traduit par une augmentation des dépenses liées aux fluides de 7,78 M€ en AE et de 7 M€ en CP ;
- l'augmentation du coût lié au marché de gardiennage du site de Richelieu (+3,63 M€ en AE par rapport au CF 2022) ;
- à l'inverse, l'achèvement de la majeure partie des opérations de rénovation de la phase 2 du site de Richelieu en 2022 a conduit à des baisses de dépenses (-0,42 M€ en AE et -1,35 M€ en CP).

Les **dépenses d'investissement** apparaissent en diminution par rapport aux prévisions (-8,2 M€ en AE et -6,1 M€ en CP) ; cette diminution s'explique principalement par le cadencement de projets exceptionnels : la grande commande photographique, dont l'essentiel des AE a été inscrit en 2022 (4,4 M€) et qui présente une baisse de -1,8 M€ en CP en 2023, et l'achèvement de la rénovation du site Richelieu (-0,9 M€ en AE et -1,5 M€ en CP en 2023).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 134	2 212	2 128
– sous plafond	2 122	2 212	2 115
– hors plafond	12		13
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		7
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) en fin d'exercice s'établit à 2 128 ETPT, dont 13 ETPT hors plafond.

Le schéma d'emploi de la BnF au 31 décembre 2023 est positif et s'élève à +18 ETP.

OPÉRATEUR

BPI - Bibliothèque publique d'information

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

Les entrées à la Bpi sont en augmentation de +4,4 % par rapport à 2022. 1 176 739 entrées sont enregistrées en 2023 contre 1 081 812 en 2022. Elles représentent 89 % de la fréquentation globale enregistrée en 2019, avant la crise sanitaire. La fréquentation a été réduite du fait de plusieurs mouvements sociaux, ayant entraîné des fermetures exceptionnelles (285 jours d'ouverture contre 311 en 2022).

L'année a été marquée par une recrudescence des événements culturels organisés par la Bpi dans les espaces du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), après des éditions en ligne compte tenu du contexte sanitaire, notamment :

- L'exposition « Serge Gainsbourg, le mot exact » qui s'est tenue du 25 janvier au 3 septembre 2023. L'exposition, conçue et présentée par la Bpi dans les mois précédant l'ouverture de la maison de l'artiste rue de Verneuil, à Paris, a accueilli un public nombreux. En raison de son succès, elle a été prolongée de plus de 3 mois, totalisant 191 773 visiteurs sur 32 semaines d'exploitation ;
- L'exposition « Posy Simmonds, dessiner la littérature », qui se tient du 22 novembre 2023 au 1^{er} avril 2024, confirme la place particulière et l'expertise de la Bpi sur la BD ;
- Le festival de littérature contemporaine Effractions, Réel/fiction s'est tenu du 8 au 12 mars 2023. Sa quatrième édition a réuni quarante-cinq auteur/rices, intervenant/es et artistes, durant cinq jours. Trente-quatre manifestations ont été organisées, rassemblant 1 830 participant/es sur place, et plus de 5 000 à distance ;
- La 45^e édition de Cinéma du réel du 24 mars au 2 avril 2023 a enregistré un total de 21 477 spectateurs en salle, fréquentation équivalente à celle de 2019 où 22 127 spectateurs avaient été comptabilisés ;
- S'agissant de la programmation de la Cinémathèque du documentaire, la Bpi a organisé 332 séances dans les salles de cinéma du Centre Pompidou, réunissant plus de 16 000 spectateurs.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président du CNAC-GP, M. Laurent Le Bon, a été nommé en juillet 2021. La directrice de la Bpi, Mme Christine Carrier, a été renouvelée pour un dernier mandat de trois ans, en octobre 2021.

A la suite du report des travaux de rénovation initialement prévus pour la Bpi, le schéma directeur culturel (travaux de rénovation technique) du CNAC-GP a intégré cette dernière. Dans l'attente du lancement de ce schéma, la bibliothèque a engagé, fin 2021, des travaux en site occupé, qui se sont achevés en 2022. Ils ont permis l'amélioration significative de la qualité esthétique des lieux et le confort des usagers, avant le départ de l'établissement vers un site provisoire pour la durée de travaux en site fermé. La fermeture pour travaux du CNAC-GP, prévue de 2025 à 2029, permettra d'effectuer une rénovation complète des espaces de la Bpi.

L'année 2023 a été marquée par la signature du bail avec le propriétaire de l'immeuble « Lumière », situé dans le 12^e arrondissement de Paris, qui accueillera la Bpi pendant la fermeture du Centre Pompidou. La Bpi y déménagera en 2025, aux 2^e et 3^e étages du bâtiment Lumière, après avoir effectué les travaux d'aménagement nécessaires au cours de l'année 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	58	58			40	40
Subventions pour charges de service public	58	58			40	40
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					117	93
Transferts					117	93
P334 – Livre et industries culturelles	42 877	15 600	7 508	9 332	7 485	9 308
Subventions pour charges de service public	36 074	6 734	7 097	7 097	7 094	8 917
Dotations en fonds propres	6 803	8 866			391	391
Subventions d'investissement			412	2 235		
Total	42 935	15 658	7 508	9 332	7 642	9 442

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En LFI 2023, les subventions courantes allouées à l'établissement ont été ajustées à la hausse du fait de l'inflation (+0,2 M€ de crédits en fonctionnement et +30 k€ en investissement) auxquels s'ajoutent 55 k€ en fonctionnement (nets de gel) permettant de compenser l'augmentation du point d'indice (1^{er} juillet 2022).

Sur le programme 334, l'écart de +1820 k€ en fonctionnement entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-226 k€ en AE=CP) ;
- le versement en fonctionnement des crédits initialement inscrits en investissement en LFI 2023 pour financer les loyers, charges et taxes du lieu provisoire (+1 823 k€) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire permettant de compenser l'augmentation du point d'indice (1^{er} juillet 2022) (56 k€) ;
- un dégel pour compenser l'inflation (+150 k€) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la participation de la Bpi à l'organisation de la journée d'étude « mesurer la fréquentation des bibliothèques » (5 k€) ;
- le versement d'une subvention complémentaire pour des mesures catégorielles (12,5 k€).

En investissement, l'écart de -1844 k€ s'explique d'une part par le versement en fonctionnement des crédits initialement inscrits en investissement en LFI 2023 pour financer les loyers, charges et taxes du lieu provisoire (-1 823 k€) et d'autre part, par l'application de la réserve de précaution (-21 k€), non dégelée en fin de gestion.

Par ailleurs, le ministère de la culture a accompagné la Bpi dans le cadre de ses actions en faveur de l'EAC, des publics spécifiques et des débats d'actualité ; 40 k€ ont été alloués à ce titre (PG 361).

Enfin, 137 k€ en AE et 117 k€ en CP ont été versés depuis le P224 pour des dépenses au titre de l'action sociale et les fonctions informatiques.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 895	2 716	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	6 944 6 944	9 074 9 074
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 982	5 496	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	434	524
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	600	847	Revenus d'activité et autres produits	580	615
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	600	847	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		4
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	400	427
Total des charges	7 877	8 211	Total des produits	7 958	10 212
Résultat : bénéfice	81	2 001	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	7 958	10 212	Total : équilibre du CR	7 958	10 212

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	281	2 417
Investissements	532	524	Financement de l'actif par l'État	2 123	391
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	532	524	Total des ressources	2 405	2 808
Augmentation du fonds de roulement	1 873	2 284	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat positif de l'année 2023 (+2 M€) s'explique notamment par le versement, en gestion, de crédits de fonctionnement destinés à financer les loyers, charges et taxes du lieu provisoire qui accueillera la Bpi durant la période de fermeture du Centre Pompidou.

Le montant élevé de ce résultat patrimonial a un effet direct sur le niveau de la capacité d'autofinancement de la Bpi (+2,4 M€ en 2023). Sur les 23,2 M€ de trésorerie au 31/12/2023, 21,8 M€ sont fléchés sur les projets immobiliers de la Bpi (projet de rénovation de la bibliothèque et financement des loyers du lieu provisoire).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
20 984	22 262	23 210

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 995	2 995	2 926	2 926
Fonctionnement	36 608	4 482	36 857	4 435
Intervention	0	0	0	0
Investissement	532	532	528	590
Total des dépenses AE (A) CP (B)	40 135	8 009	40 311	7 951
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	7 525	7 847
Subvention pour charges de service public	6 926	7 094
Autres financements de l'État	409	455
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	10	4
Recettes propres	180	295
Recettes fléchées	2 156	2 348
Financements de l'État fléchés	1 732	1 917
Autres financements publics fléchés	424	431
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	9 682	10 196
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	1 673	2 245
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accueil des publics	460	336	387	0	0	81	81	877	928	
	427	433	453	0	0	50	50	910	930	
Coopération	0	263	269	0	0	50	50	313	319	
	0	246	207	0	0	81	81	326	287	
Fonctions supports	1 914	33 525	1 199	0	0	388	388	35 826	3 500	
	1 882	33 943	1 462	0	0	385	446	36 211	3 790	
Offre documentaire	290	1 556	1 580	0	0	0	0	1 847	1 871	
	287	1 460	1 481	0	0	0	0	1 747	1 768	
Valorisation de l'offre documentaire	331	928	1 047	0	0	13	13	1 272	1 392	
	330	774	832	0	0	12	13	1 117	1 175	
Total	2 995	36 608	4 482	0	0	532	532	40 135	8 009	
	2 926	36 857	4 435	0	0	528	590	40 311	7 951	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 673	2 245
Abondement de la trésorerie fléchée	1 732	1 823
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	422
Total des besoins	1 673	2 245

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 673	2 245
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 673	2 245
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	59	0
Total des financements	1 673	2 245

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire s'élève à +2,2 M€ à l'issue de l'exercice 2023. Ce solde budgétaire positif s'explique principalement par les recettes encaissées au titre de la relocalisation temporaire. Ces crédits feront l'objet de décaissements sur les exercices ultérieurs (conformément aux conditions financières prévues au bail de

location). Le solde budgétaire est également en augmentation par rapport au budget initial en raison des recettes complémentaires obtenues en fin de gestion.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2,93 M€ en AE = CP. Le taux de consommation apparaît en légère diminution par rapport au CF 2022 (97,7 % soit -40 k€ contre 100 % en 2022) du fait du décalage de recrutements en 2024, lié aux calendriers de concours.

Les dépenses de fonctionnement, soit 36,86 M€ en AE et 4,43 M€ en CP, sont exécutées à hauteur de 99,7 % en AE (98 % retraité du bail) et 91,1 % en CP, en hausse significative en AE par rapport à 2022 (+32 M€) et en baisse en CP (-0,36 M€). La hausse en AE s'explique par l'engagement du bail consécutif à sa signature (32,3 M€). La légère sous-consommation en CP s'explique notamment par le déploiement d'un nouveau système d'information financier qui a entraîné un décalage du calendrier de gestion.

L'enveloppe d'investissement (0,53 M€ en AE et 0,59 M€ en CP) est exécutée à hauteur de 99,2 % en AE et 88,4 % en CP. Le taux d'exécution en CP est en baisse par rapport au CF 2022 (97,7 % en CP en 2022) du fait du changement de SI financier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	60	67	58
– sous plafond	51	60	54
– hors plafond	9	7	4
<i>dont contrats aidés</i>	3		
<i>dont apprentis</i>		3	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	183	206	198
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	183	206	198
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) s'établit à 54,43 pour les effectifs sous plafond de la Bpi.

Le schéma d'emplois 2023 de l'établissement au 31/12/2023 est nul.

OPÉRATEUR

CNM - Centre national de la musique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

Les trois premières années d'existence du Centre national de la musique (CNM), créé le 1^{er} janvier 2020, ont été marquées par une extrême mobilisation visant à la mise en œuvre des mesures de secours et de soutien à l'ensemble des structures de la filière musicale, très impactée par le contexte sanitaire. En 2023, des reports et reliquats lui ont permis d'opérer un budget d'intervention de l'ordre de 65 M€, traduisant une forte évolution des besoins de la filière entre la création de l'établissement et l'après-crise. Cette évolution a justifié la conduite d'un rapport parlementaire sur le financement de l'établissement et plus globalement du

soutien à la filière, et l'introduction en loi de finances pour 2024 d'une nouvelle ressource fiscale affectée au CNM.

En parallèle, le CNM a poursuivi sa structuration administrative, à la suite de l'intégration en 2020 des associations d'intérêt général de la filière musicale : Bureau Export de la musique française (Burex), Fonds pour la Création Musicale (FCM), Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF), Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA). En 2023, cette structuration s'est matérialisée notamment à travers l'avancée de nombreux chantiers sociaux tels que l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, la signature d'un accord « Dialogue social », l'adoption d'un règlement intérieur, le déploiement d'un plan de formation, la signature d'un accord sur le télétravail, et la déclinaison en projets opérationnels des orientations stratégiques approuvées par son Conseil d'administration pour la période 2023-2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique précise la composition et les attributions du conseil d'administration (CA) de l'établissement et lui adjoint un conseil professionnel (CP) dont la vocation est de représenter la filière musicale.

Le CA comprend 25 membres, outre le président de l'établissement : sept représentants de l'État, cinq dirigeants d'établissements publics nationaux, six personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture, cinq représentants d'organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et deux représentants élus par le personnel permanent de l'établissement. Il règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.

Le CP comporte 40 membres représentants des organisations directement concernées par l'action de l'établissement. Il émet un avis consultatif préalable à l'examen par le CA de certains projets de délibération, et peut également examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement, organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le CA au titre de son expertise sectorielle et professionnelle ou formuler toutes recommandations utiles au CA.

Il est prévu que le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNM soit conclu avec l'État à la fin du premier semestre 2024. Celui-ci pourra s'appuyer sur les orientations stratégiques 2023-2025 approuvées par le Conseil d'administration en fin d'année 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	255	255			255	255
Transferts	255	255			255	255
P131 – Création	798	798			535	535
Subventions pour charges de service public	384	384				
Transferts	414	414			535	535
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	110	110			130	130
Transferts	110	110			130	130
P334 – Livre et industries culturelles	26 794	26 794	27 775	27 775	26 687	26 687

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	25 764	25 764	27 775	27 775	26 687	26 687
Transferts	1 030	1 030				
P363 – Compétitivité	30 000	30 000				
Transferts	30 000	30 000				
Total	57 957	57 957	27 775	27 775	27 607	27 607

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La dotation budgétaire 2023 du CNM connaît plusieurs écarts par rapport aux dotations prévues en LFI, en raison :

- d'un transfert de 190 k€ issus du P131 versés par la DGCA au titre du soutien aux festivals et aux résidences ;
- de transferts à hauteur de 475 k€ correspondant aux contributions d'administrations déconcentrées à l'action territoriale de l'établissement (à travers les contrats de filière régionaux), dont 345 k€ depuis le P131 et 130 k€ depuis le P361 ;
- 255 k€ de crédits d'intervention versés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- d'un écart de 1,1 M€ entre la LFI 2023 et la réalisation 2023 correspondant à la réserve de précaution prélevée sur la subvention pour charges de service public (P 334), et dont le dégel n'a pas été obtenu en 2023.

PLAN DE RELANCE

S'agissant des crédits attribués au Centre national de la musique dans le cadre du Plan de relance (175 M€ en 2021 et 30 M€ en 2022 en AE et CP), qui ont permis à l'établissement de mettre en œuvre un ensemble de mesures destinées au soutien à la filière musicale fortement impacté par la crise sanitaire, ils ont été consommés par l'établissement à l'issue de l'année 2023 selon les proportions détaillées ci-dessous.

	Réception des crédits				Consommation						Reliquat		Commentaire (détails sur le reliquat)
	2021		2022		crédits consommés au 31/12/2021		crédits consommés au 31/12/2022		crédits consommés au 31/12/2023		AE	CP	
Dispositif du Plan de Relance	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Plan filière musique- CNM	175 000 000	175 000 000	30 000 000	30 000 000	93 272 201	85 498 528	111 727 799	106 560 866		11 758 543	-	1 186 067	Le reliquat de 1,19 M€ observé fin 2023 a été reprogrammé au 01 de l'établissement afin de poursuivre le financement de la bourse aux auteurs-compositeurs, lancé dans le cadre du plan de relance

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	9 200	8 384	Subventions de l'État	29 169	27 740
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	170	196	– subventions pour charges de service public	29 169	27 740
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 400	11 279	Fiscalité affectée	32 000	49 105
Intervention (le cas échéant)	100 620	90 389	Autres subventions	1 660	6 039
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 950	1 203	Revenus d'activité et autres produits	5 015	10 486
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 950	1 203	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		249
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		105
Total des charges	118 220	110 052	Total des produits	67 844	93 369
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	50 376	16 683
Total : équilibre du CR	118 220	110 052	Total : équilibre du CR	118 220	110 052

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	32 426	15 834	Capacité d'autofinancement		
Investissements	60	-457	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		13 423
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	32 486	15 377	Total des ressources		13 423
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	32 486	1 954

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le budget initial (BI) 2023 du CNM prévoyait un déficit de 50,4 M€, traduisant le financement d'interventions sur l'année *n* par prélèvement sur le fonds de roulement, auquel sont versés les reliquats de l'année *n-1*. Il atteint *in fine* un résultat comptable 2023 de -16,7 M€, en amélioration de +33,7 M€.

Ce résultat reflète une nouvelle fois des reports exceptionnels de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, correspondant pour partie à des interventions 2023 qui n'ont pas pu être traitées sur l'exercice, mais traduisant également un déséquilibre structurel entre les ressources et les besoins de financements de l'établissement, que la création d'une nouvelle taxe affectée (taxe « streaming ») en LFI 2024 doit permettre de résorber.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
148 578	57 399	121 985

Le niveau final de trésorerie au 31 décembre 2023 reste élevé bien qu'en baisse par rapport à 2022 (-26,6 M€). Cet écart s'explique par le financement d'interventions sur l'année *n* par prélèvement sur le fonds de roulement, auquel sont versés les reliquats de l'année *n-1*.

Le niveau final de trésorerie 2023 est toutefois en amélioration par rapport aux prévisions du budget initial 2023, d'une part du fait du décalage à 2024 d'interventions 2023 qui n'ont pas pu être traitées sur l'exercice et d'autre part du fait d'un recouvrement de la taxe billetterie plus important que prévu au BI (+19,3 M€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 200	9 200	8 840	8 840
Fonctionnement	8 400	8 400	8 130	7 488
Intervention	117 620	117 620	85 031	97 243
Investissement	1 400	1 400	865	610
Total des dépenses AE (A) CP (B)	136 620	136 620	102 866	114 182
dont contributions employeur au CAS pensions	170	170	222	222

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	61 534	85 513
Subvention pour charges de service public	26 549	26 687
Autres financements de l'État	0	255
Fiscalité affectée	30 000	49 290
Autres financements publics	0	145
Recettes propres	4 985	9 137
Recettes fléchées	4 310	4 448
Financements de l'État fléchés	2 620	1 242
Autres financements publics fléchés	1 660	3 169
Recettes propres fléchées	30	37
Total des recettes (C)	65 844	89 961
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	70 776	24 221

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Edition	0 0	100 174	100 159	0 0	0 0	0 0	0 0	100 174	100 159
Formation	0 0	266 284	266 277	0 0	0 0	0 0	0 0	266 284	266 277
Ressource Observation	0 0	2 640 2 004	2 640 1 826	0 0	0 0	0 0	0 0	2 640 2 004	2 640 1 826
Support	9 200 8 840	5 394 5 668	5 394 5 227	0 0	0 0	1 400 865	1 400 610	15 994 15 374	15 994 14 677
Taxe Fiscale	0 0	0 0	0 0	117 620 85 031	117 620 97 243	0 0	0 0	117 620 85 031	117 620 97 243
Total	9 200 8 840	8 400 8 130	8 400 7 488	117 620 85 031	117 620 97 243	1 400 865	1 400 610	136 620 102 866	136 620 114 182

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	70 776	24 221
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	10 000	20 432
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	80 776	44 653
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	39 109	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	80 776	44 653

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	650	888
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	10 000	17 172
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	10 650	18 060
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	70 126	26 593
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	718
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	109 235	25 874
Total des financements	80 776	44 653

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Le budget exécuté 2023 détaillé ci-dessus se compose de 89,9 M€ de recettes et 114,2 M€ de dépenses en CP (102,9 M€ en AE), soit un différentiel de +24,1 M€ en recettes et de -22,4 M€ en dépenses en CP (-33,7 M€ en AE) par rapport au budget initial 2023 :

- L'écart observé sur les recettes s'explique principalement par une hausse de +19,3 M€ de la taxe billetterie recouvrée par l'établissement, en lien avec un effet volume (nombreux concerts reportés à l'été 2023 à la suite de la crise sanitaire) et un effet prix (hausse générale des tarifs des billets de concerts).
- L'écart observé sur les dépenses s'explique principalement par la baisse des dépenses d'intervention entre le BI 2023 et le réalisé (-32,6 M€ en AE et -20,4 M€ en CP), en lien d'une part avec le report en 2024 du versement 6,9 M€ d'aides sélectives ainsi que la consommation du Plan lieux prévue à 330,7 k€ dans l'arrêté des comptes 2023 contre un montant de 33 M€ inscrit au BI 2023 (enveloppe pluriannuelle ayant vocation à être consommées sur plusieurs exercices).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	113	111	117
– sous plafond	109	111	108
– hors plafond	4		9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, en matière d'emplois, l'exécution au 31 décembre 2023 est légèrement en-deçà du plafond de 111 ETPT, à 108,15 ETPT. Les ETPT hors plafond s'élèvent à 8,71 ETPT. Ce léger écart s'explique par des vacances de postes (délais entre le départ et le recrutement des personnels).

Exprimé en ETP, l'effectif sous plafond au 31/12/2023 s'élève à 111,31 contre 106,3 au 31/12/2022, soit un schéma d'emploi de +5,01 ETP sur l'année 2023.

OPÉRATEUR

CNL - Centre national du livre

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le CNL a poursuivi son soutien en direction des acteurs de la chaîne du livre : auteurs et traducteurs, éditeurs, revues, librairies, manifestations littéraires, bibliothèques (publics spécifiques), structures portant

des projets collectifs. Il a de nouveau organisé deux grandes manifestations nationales : les Nuits de la lecture ; Partir en livre.

Le CNL a également soutenu l’amorçage du projet de l’interprofession destiné à mieux connaître les ventes de livres en France (« Filéas »), ce qui améliorera la gestion des entreprises (tirages, réimpressions, etc.) et l’information des auteurs. Le CNL a mis fin au dispositif d’aide aux publications numériques mais a affermi le dispositif d’aide à la création et au développement de collections de livres audio, jusqu’ici expérimental.

L’établissement a conclu de nouveaux contrats de filière avec les services déconcentrés de l’État (DRAC) et les conseils régionaux, et a dressé un bilan des soutiens publics aux acteurs du livre dans les différentes régions.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le CNL est dirigé, depuis le 18 novembre 2020, par une Présidente, Mme Régine Hatchondo, dont le mandat a été renouvelé une deuxième fois, par décret du 20 novembre 2023. Elle est secondée par un directeur général.

Le contrat d’objectifs et de performance 2022/2026 a été approuvé par le conseil d’administration du CNL, le 21 juin 2022.

En matière immobilière, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2023/2027 a été approuvé le 11 janvier 2024 par le ministère de la culture. Il prévoit de mener sur la période des travaux de remise aux normes et de rénovation énergétique du bâtiment.

FINANCEMENT APPORTÉ À L’OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L’ÉTAT

(en milliers d’euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	400	400			400	400
Subventions pour charges de service public	400	400			400	400
P334 – Livre et industries culturelles	26 389	26 389	28 452	28 452	27 401	27 401
Subventions pour charges de service public	26 317	26 317	28 370	28 370	27 323	27 323
Dotations en fonds propres	72	72			78	78
Subventions d’investissement			82	82		
P363 – Compétitivité	3 000	3 000				
Transferts	3 000	3 000				
Total	29 789	29 789	28 452	28 452	27 801	27 801

Note : Les subventions d’investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En LFI 2023, la subvention pour charges de service public (SCSP) s’est élevée à 28,4 M€ (27,14 M€ net de gel) et la subvention pour charges d’investissement (SCI) à hauteur de 82 k€ (78 k€ net de gel).

Par ailleurs, le CNL a bénéficié, par voie de reports (PLFR 2 pour 2022), de la compensation pour 2023 de l’augmentation du point d’indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 (hors CAS).

En fin de gestion 2023, la SCSP a fait l’objet d’un abondement complémentaire +21,5 k€ afin de compenser des mesures indemnitaires ministérielles. La subvention finale s’élève donc à **27,3 M€**.

Pour l’organisation de la septième édition des Nuits de la lecture, le CNL a par ailleurs perçu une subvention de 400 k€ imputée sur le programme 361.

Enfin, le CNL a bénéficié du dernier versement des crédits relance en 2022 (3 M€ au titre du dispositif d’acquisition de livres par les collectivités pour les bibliothèques) ce qui explique la baisse jusqu’à due concurrence des crédits provenant du programme 363 en 2023.

Les crédits attribués au Centre national du livre dans le cadre du Plan de relance (12,16 M€ en 2021 et 3 M€ en 2022 en AE et CP), afin que l’établissement mette en œuvre des mesures de soutien aux librairies et à l’achat de livres par les bibliothèques, ont été consommés par l’établissement à l’issue de l’année 2023 selon les proportions détaillées ci-dessous.

Dispositif du Plan de Relance	Répartition des crédits				Consommation						Reliquat		Commentaire (détails sur le reliquat)
	2021		2022		crédits consommés au 31/12/2021		crédits consommés au 31/12/2022		crédits consommés au 31/12/2023				
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Plan 5 librairies - modernisation des librairies - crédits CNL	5 160 949	5 160 949			2 544 000	2 544 000	2 616 949	2 616 949			-	-	Dispositif financé dans le cadre du plan de soutien aux librairies (LFR 2020 du 30 juillet 2020) sur crédits du P334 et par les crédits du plan de relance P363, en 2021-2022. Le reliquat de crédits s’élève à 0,36 M€ sur crédits LFR 2020-P334. Les crédits relance P363 ont été épuisés à eux intégralement consommés.
Plan 5 librairies - Financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques - CNL	7 000 000	7 000 000	3 000 000	3 000 000	7 599 649	7 599 649	2 364 976	2 364 976			35 375	35 375	Sur le reliquat initial de 505 375 €, 470 000 € ont été redirigés vers les librairies francophones, dans le cadre d’une aide d’urgence mise en place et approuvée par le conseil d’administration du CNL en septembre 2022. S’agissant de l’aide aux achats de livres par les bibliothèques, le CNL est chargé de la vérification du service fait, et le cas échéant, de la récupération des crédits indûment perçus. Les crédits non consommés doivent être restitués au budget initial.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	4 658	4 555	Subventions de l'État	27 987	27 723
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	300	372	– subventions pour charges de service public	27 987	27 723
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 399	4 542	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	20 020	20 269	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	230	297	Revenus d'activité et autres produits	398	933
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	230	297	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	8
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	48	65
Total des charges	29 077	29 365	Total des produits	28 385	28 656
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	692	710
Total : équilibre du CR	29 077	29 365	Total : équilibre du CR	29 077	29 365

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	560	486	Capacité d'autofinancement		
Investissements	508	2 491	Financement de l'actif par l'État	78	78
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 574	1 638
Remboursement des dettes financières	1 800		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 868	2 977	Total des ressources	1 652	1 716
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 216	1 260

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'exercice apparaît proche des estimations initiales présentées au BI 2023 (-0,71 M€ contre -0,69 M€ au BI 2023). L'insuffisance d'autofinancement se réduit par rapport au BI 2023 (-0,49 M€ contre -0,56 M€ au BI 2023).

Le prélèvement au fonds de roulement (FDR) apparaît également proche des estimations initiales du BI 2023 (1,26 M€ contre 1,22 M€ au BI 2023).

A fin 2023, les niveaux respectifs du fonds de roulement et de la trésorerie s'élèvent à 24,7 M€ (contre 23,3 M€ au BI 2023) et à 25,6 M€ (contre 23,3 M€ au BI 2023). Cette amélioration s'explique principalement par les clôtures d'opérations intervenues fin 2022 qui ont permis de diminuer le montant des restes à payer et d'améliorer le niveau du fonds de roulement à partir du 1^{er} BR 2023.

Autorisations budgétaires

Les dépenses de personnel exécutées en 2023 s'élèvent à 4,9 M€ (AE = CP), en légère sous-consommation par rapport aux prévisions 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,5 M€ en AE et 3,8 M€ en CP à fin 2023. La sous-consommation constatée par rapport au dernier budget rectificatif 2023 s'explique principalement par des décalages de paiements, notamment ceux concernant la manifestation les « Nuits de la lecture » (-0,38 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,37 M€ en AE et 0,25 M€ en CP à fin 2023. Les écarts s'expliquent principalement par le retard pris dans les opérations de travaux sur le bâtiment (menuiserie) du fait d'une 1^{re} AMO infructueuse ; ces travaux sont décalés en 2024. L'augmentation des dépenses d'investissement par rapport au CF 2022 s'explique notamment par le déploiement d'un nouveau logiciel budgétaire et comptable.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 20,1 M€ en AE et 20 M€ en CP à fin 2023. Les taux de consommation sont très satisfaisants (99 % AE et 98 % CP - par rapport au dernier BR de l'année) et apparaissent en augmentation par rapport à 2022 (97,9 % en AE et 95 % en CP). Le pilotage des crédits d'intervention par le CNL s'est donc amélioré.

L'augmentation des recettes (notamment des SCSP) constatée au CF 2023 couplée aux sous-consommations évoquées *supra* conduit très logiquement l'établissement à présenter un déficit budgétaire en diminution par rapport aux prévisions initiales inscrites au BI 2023 (-0,45 M€ contre - 0,99 M€).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
26 764	23 301	25 639

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 100	5 100	4 954	4 954
Fonctionnement	4 414	3 747	4 486	3 803
Intervention	20 020	20 020	20 119	20 016
Investissement	690	508	372	257
Total des dépenses AE (A) CP (B)	30 224	29 375	29 931	29 030
dont contributions employeur au CAS pensions	300	300	372	372

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	27 991	28 083
Subvention pour charges de service public	27 701	27 723
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20	30
Recettes propres	270	330
Recettes fléchées	394	499
Financements de l'État fléchés	364	400
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	99
Total des recettes (C)	28 385	28 582
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	990	448

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonction support	5 100	1 224	1 190	0	0	690	508	7 014	6 798
	4 954	1 252	1 434	0	0	372	257	6 579	6 646
Soutien à la création	0	286	286	11 108	11 108	0	0	11 394	11 394
	0	343	316	10 518	10 704	0	0	10 862	11 020
Soutien à la diffusion	0	172	172	5 004	5 004	0	0	5 175	5 175
	0	92	78	5 322	5 064	0	0	5 414	5 143
Valorisation	0	2 732	2 099	3 909	3 909	0	0	6 641	6 008
	0	2 798	1 974	4 279	4 248	0	0	7 077	6 221
Total	5 100	4 414	3 747	20 020	20 020	690	508	30 224	29 375
	4 954	4 486	3 803	20 119	20 016	372	257	29 931	29 030

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	990	448
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 800	2 163
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	35	19
Autres décaissements non budgétaires	0	42
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 825	2 671
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	86
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 825	2 671

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 574	1 528
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	35	19
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 609	1 547
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 216	1 124
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 216	1 210
Total des financements	2 825	2 671

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire s'améliore par rapport à 2022. Il s'élève à -0,45 M€ alors qu'il était de -4,6 M€ au CF 2022 (du fait principalement de l'extinction des plans d'urgence et de relance mis en œuvre pendant la crise sanitaire).

Le prélèvement de trésorerie apparaît en légère diminution par rapport aux prévisions initiales (1,12 M€ contre 1,22 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	63	63	65
– sous plafond	63	63	63
– hors plafond			2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	2	2
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

62,69 ETPT ont été consommés sur le titre 3 ainsi que 2 ETPT hors plafond, correspondant à l'emploi d'apprentis, qui sont consommés à 1,61 ETPT.

Le schéma d'emplois du CNL au 31/12/2023 est de - 2,9 ETP. Il s'explique par trois départs intervenus en fin d'année.

OPÉRATEUR

CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 confirme le retour progressif à la normale de l'activité du secteur après plusieurs exercices atypiques, marqués par les effets de la crise sanitaire. La fréquentation des salles de cinéma s'est ainsi établie à 181 millions d'entrées, en décalage de seulement -13,1 % par rapport à la moyenne historiquement élevée des années 2017 à 2019, et avec une part de marché des films français importante, à 39,8 %.

Pour mener les politiques qui lui sont confiées, le CNC s'est appuyé sur des ressources fiscales en hausse par rapport à 2022, notamment sous l'effet de la reprise de la fréquentation des salles de cinéma et de la régularisation, par un important acteur économique, de la taxe vidéo (TSV) avec rattrapage de la taxe due au titre des exercices 2020 à 2022.

Le CNC a poursuivi en 2023 la modernisation de ses soutiens à la filière du cinéma et de l'image animée. Parmi les réformes adoptées au cours de l'année, on peut citer la réforme des aides sélectives aux industries techniques et celle des aides en amont (écriture et développement) à l'audiovisuel.

Le CNC a parallèlement conduit **plusieurs chantiers structurants pour l'avenir de la filière** :

- premièrement, **les suites du rapport Lasserre**. Un décret a été pris à l'automne 2023 sur les engagements de programmation et sur les cartes illimitées, pour concrétiser deux des recommandations du rapport. Une proposition de loi a été adoptée au Sénat début 2024 sur les évolutions relevant du domaine législatif. En outre, la concertation sur la réforme de l'art et essai a été lancée en 2023 et pourrait aboutir sur une modification du règlement général des aides financières du CNC à l'été 2024 ;
- deuxièmement, **le lancement d'une mission sur l'état de la distribution**, souvent présentée comme le maillon le plus structurellement fragile de la filière. Elle a été confiée à Jean-Paul Cluzel et devra établir un état des lieux du secteur, de la variété de ses modèles et de leur évolution. Cette mission devra également évaluer la pertinence et l'efficacité de ces dispositifs, afin que le CNC puisse se focaliser sur la prise de risque ;
- enfin, **la consolidation des dépenses fiscales**. La loi de finances pour 2024 a prorogé à l'identique le dispositif des SOFICA pour 3 ans, ainsi que le crédit d'impôt international, de manière anticipée, permettant ce faisant de sécuriser les projets étrangers en France jusqu'en 2026. Par ailleurs, si le crédit d'impôt jeu vidéo a été borné, conformément à une tendance qui concerne progressivement tous les crédits d'impôts, ce bornage ne concerne pas les projets agréés avant la fin de l'année 2026.

S'agissant des faits marquants de l'activité de l'établissement au cours de l'année 2023, on peut citer :

- la poursuite de la **mise en œuvre du plan Action ! pour une politique publique de transition écologique et énergétique dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée**. A travers ce plan, le CNC poursuit deux objectifs : accompagner la filière pour répondre aux défis climatiques et en faire un moteur de la transformation écologique et énergétique de la France. L'année 2023 a notamment vu l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité, puisque l'accès aux soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle se retrouve subordonné à la fourniture de bilans carbone des œuvres. L'observatoire de la transition écologique du Centre a en outre réalisé en 2023 une étude sur l'impact environnemental des studios de tournage de cinéma. De plus, le CNC a créé et financé en partenariat avec BNP Paribas et Audiens un module de sensibilisation aux enjeux climatiques et à la production responsable des œuvres pour les étudiants et les enseignants de première année des écoles de cinéma, de l'audiovisuel et aux autres arts de l'image animée ;
- la **poursuite des formations visant à prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles au cours de l'année 2023**. Elles ont pour objet d'accompagner les employeurs des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo dans la mise en place d'actions de prévention des comportements inappropriés dans les écoles, sur les tournages, dans les studios et pendant la promotion des œuvres. A ce jour, plus de 5 000 professionnels, producteurs et exploitants, sont inscrits ou ont déjà suivi la formation, animée par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). Fin 2023, le Centre a annoncé une étape supplémentaire dans la lutte contre ces violences avec la conception d'un module de formation dont le contenu sera spécifiquement destiné aux équipes de tournage de films français. Cette formation se déroulera en partie sur le lieu même du tournage, et elle sera financée par l'AFDAS (l'Assurance formation des activités du spectacle). La mise en œuvre de cette formation deviendra une condition d'accès aux aides du Centre.

Enfin, le CNC a **poursuivi la mise en œuvre des chantiers d'amélioration de sa gestion** :

- le déploiement de « CNC MesAides », application métier de gestion dématérialisée des aides automatiques et sélectives portées par la direction de l'audiovisuel ;
- le chantier de renouvellement du système d'information budgétaire et comptable du CNC consolidant sa gestion financière au regard des exigences du décret GBCP.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrôle de la Cour des comptes portant sur la gestion de l'établissement pour les années 2011 à 2021, initié en mars 2022, a été rendu public en septembre 2023. Ce rapport n'a pas remis en cause le modèle du CNC, mais a au contraire reconnu son adaptabilité et ses réussites indéniables. S'agissant des points d'amélioration identifiés par la Cour ceux-ci sont en train d'être expertisés par le Centre et donneront lieu à des actions courant 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	118	118				
Transferts	118	118				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	60	60			5	5
Transferts	60	60			5	5
P334 – Livre et industries culturelles	2 902	2 902			383	383
Subventions pour charges de service public	84	84			383	383
Transferts	2 818	2 818				
P147 – Politique de la ville	600	600			600	600
Transferts	600	600			600	600
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)	65	65				
Transferts	65	65				
Total	3 745	3 745			988	988

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart entre la LFI 2023 et l'exécution 2023 sur le programme 334 – Livre et industries culturelles (+38k €) se décomposant comme suit :

- 274 890 € correspondant à une avance au CNC pour la compensation point d'indice de l'ENSMIS (LFR 2022) ;
- 24 279 € correspondant à une avance au CNC pour la compensation inflation / énergie de l'ENSMIS (LFR 2022) ;
- 84 060 € correspondant à la subvention en fonctionnement apportée par le 334 à l'opérateur au titre de la prise en charge de la complémentaire santé des agents du CNC.

L'écart entre la LFI 2023 et l'exécution 2023 sur le programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture (+5 k €) correspond à une subvention exceptionnelle attribuée au titre du soutien aux projets en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel, des industries techniques, de l'animation et du jeu vidéo.

PLAN DE RELANCE

Des crédits ont été attribués au Centre national du cinéma et de l'image animée dans le cadre du Plan de relance (165 M€ AE=CP en 2021), afin que l'établissement mette en œuvre des mesures de soutien, principalement à destination des filières de production, de distribution, d'exploitation du cinéma et de l'audiovisuel. La majorité de ces crédits a été consommée par l'établissement à l'issue de l'année 2023. Les reliquats vont être consommés en 2024 (68 k€ en CP sur le soutien à l'attractivité du territoire et 525 k€ en CP correspondant à des projets relatifs à la jeunesse).

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	32 688	32 303	Subventions de l'État	1 153	1 279
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 350	1 356	– subventions pour charges de service public	1 153	1 279
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	67 561	153 301	Fiscalité affectée	717 989	821 129
Intervention (le cas échéant)	699 378	648 730	Autres subventions	2 484	1 992
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	35 495	90 001	Revenus d'activité et autres produits	49 967	50 431
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	35 495	90 001	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	31 475	33 219
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		0
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	183	183
Total des charges	799 627	834 333	Total des produits	771 593	874 831
Résultat : bénéfice		40 498	Résultat : perte	28 034	
Total : équilibre du CR	799 627	874 831	Total : équilibre du CR	799 627	874 831

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	24 196		Capacité d'autofinancement		97 098
Investissements	81 153	86 516	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	49 760	88 687
Remboursement des dettes financières	1 327	1 327	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	106 676	87 842	Total des ressources	49 760	185 785
Augmentation du fonds de roulement		97 943	Diminution du fonds de roulement	56 916	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
727 146	513 175	827 066

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	35 868	35 868	35 189	35 189
Fonctionnement	24 817	28 286	40 788	39 136
Intervention	641 192	651 678	588 912	584 349
Investissement	79 526	81 143	87 843	86 504
Total des dépenses AE (A) CP (B)	781 404	796 975	752 732	745 178
dont contributions employeur au CAS pensions	1 350	1 350	1 356	1 356

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	738 009	843 701
Subvention pour charges de service public	0	304
Autres financements de l'État	0	84
Fiscalité affectée	717 989	823 894
Autres financements publics	285	272
Recettes propres	19 735	19 146
Recettes fléchées	2 081	3 268
Financements de l'État fléchés	564	564
Autres financements publics fléchés	1 502	2 349
Recettes propres fléchées	15	355
Total des recettes (C)	740 090	846 969
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	101 791
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	56 885	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Autres soutiens aux industries cinématographiques et audiovisuelles	1 386	3 873	4 433	47 814	52 841	0	0	53 073	58 660
	1 476	22 203	22 157	47 991	39 417	0	0	71 671	63 050
Distribution, diffusion et promotion du cinéma et de l'audiovisuel	6 938	2 445	2 470	182 057	188 525	32 423	32 423	223 863	230 356
	6 842	2 118	2 232	172 410	170 658	37 991	37 981	219 362	217 714
Fonction support	14 373	15 341	17 622	0	0	9 239	10 258	38 953	42 253

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	13 936	14 197	12 788	0	0	10 261	6 127	38 394	32 851	
Industries techniques et innovation	962 941	0 0	0 0	25 508 22 038	29 136 26 101	0 0	0 0	26 470 22 979	30 098 27 043	
Plan numérique	5 571 5 452	2 697 1 700	3 300 1 694	5 500 2 918	7 860 3 624	995 220	1 082 516	14 763 10 291	17 813 11 286	
Production et création audiovisuelles	3 240 3 216	201 309	201 162	273 661 250 476	265 117 250 621	14 000 13 303	14 000 13 227	291 102 267 303	282 558 267 226	
Production et création cinématographiques	3 398 3 326	260 260	260 102	106 652 93 079	108 200 93 927	22 870 26 068	23 380 28 653	133 180 122 733	135 238 126 008	
Total	35 868 35 189	24 817 40 788	28 286 39 136	641 192 588 912	651 678 584 349	79 526 87 843	81 143 86 504	781 404 752 732	796 975 745 178	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	56 885	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 327	1 327
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	100	225
Autres décaissements non budgétaires	0	355
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	58 312	1 907
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	99 920
Abondement de la trésorerie fléchée	0	712
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	99 208
Total des besoins	58 312	101 827

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	101 791
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	100	36
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	100	101 827
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	58 212	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 525	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	54 686	0
Total des financements	58 312	101 827

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	467	460	474
– sous plafond	459	460	459
– hors plafond	8		15
<i>dont contrats aidés</i>	6		7
<i>dont apprentis</i>	11		8
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, le CNC rémunère 459 ETPT, pour un plafond d'emplois de 460 ETPT. Le schéma d'emploi est neutre en 2023.

OPÉRATEUR

Cinémathèque française

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023, dans la continuité de l'année 2022, témoigne d'un retour des visiteurs avec des résultats de fréquentation à la hauteur des objectifs définis. Près de 333 000 visiteurs, spectateurs et lecteurs sont venus à la Cinémathèque française et ont participé aux activités.

Le cinéma et l'action culturelle ont bénéficié d'un excellent taux de remplissage de 53 % (contre 52 % en 2019 et 49 % en 2022). L'offre a été adaptée aux nouvelles attentes du public, en portant une attention particulière d'une part, à la programmation, et d'autre part, au rôle prescripteur de la Cinémathèque en augmentant le nombre de séances accompagnées.

Par ailleurs, le nombre de séances a été réduit, d'une part afin de s'adapter à la moindre demande et d'autre part pour des raisons budgétaires dans le contexte d'inflation (-28 % de séances par rapport à 2019). Les séances conservées sont planifiées aux horaires les plus fréquentés.

Cette politique a permis de faire venir plus de 195 000 spectateurs, soit 4 % de plus par rapport à 2022, et seulement -22 % par rapport à 2019, pour 28 % de séances en moins.

La programmation des expositions temporaires a également été modifiée dans une logique d'optimisation des coûts, avec deux expositions à l'affiche en 2023 au lieu de trois. L'exposition *TOP SECRET*, Cinéma et espionnage, ouverte en octobre 2022 a cumulé 66 000 visiteurs sur une durée extensive de 8 mois, dont 36 000 visiteurs sur 2023. La fréquentation totale de l'exposition se situe dans la moyenne des bonnes expositions à la Cinémathèque. En revanche la durée extensive d'exploitation a induit une attrition du nombre de visiteurs moyen par jour, avec 360 visiteurs par jour contre une moyenne de 500 visiteurs par jour pour les expositions d'une durée inférieure avec une fréquentation globale équivalente.

L'exposition consacrée à Agnès Varda, *VIVA VARDA !* a ouvert ses portes en octobre, la fréquentation a été supérieure aux attentes avec 32 000 visiteurs sur 2023, soit 450 visiteurs par jour.

La fréquentation du Musée Méliès est stable par rapport à 2022, avec près de 40 000 visiteurs.

Les activités éducatives (hors visites guidées) connaissent un fort succès avec notamment l'ouverture de nouveaux studios dédiés au montage et au son. Elles atteignent le record de 17 000 enfants, adolescents et adultes contre 11 000 au cours de l'année 2019.

Le projet de reconstruction du film *Napoléon* d'Abel Gance, a pris fin en 2023 avec l'enregistrement de la musique par les deux orchestres de Radio France, les premières projections et diffusions auront lieu en 2024.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le 6 juillet, les administrateurs du Conseil d'Administration ont reconduit le mandat des deux vice-présidents, Olivier ASSAYAS et Jean-Paul RAPPENEAU ainsi que ceux des deux secrétaires Laurence BRAUNBERGER et Nathalie BAYE, pour une durée d'un an.

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2023-2025 a été voté par le Conseil d'Administration et signé à l'été avec la tutelle, le CNC, en présence du ministère de la Culture.

Le renouvellement du SPSI et l'élaboration d'un PPI en lien avec ses tutelles est l'une des priorités de la Cinémathèque pour 2024, notamment sur les problématiques de stockage des collections, d'entretien du bâtiment de Bercy ainsi que sur le renouvellement de l'équipement. Un calendrier a été défini et un premier recensement des besoins a été effectué. Deux audits, un bâtimentaire et un informatique, vont être menés afin d'établir le besoin global.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12	12			12	12
Transferts	12	12			12	12
Total	12	12			12	12

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart entre la LFI 2023 et l'exécution 2023 sur le programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (+11 865 €) correspond au soutien apporté par la DRAC Île-de-France depuis plusieurs années aux enseignements obligatoires et facultatifs d'option cinéma auprès de lycées de l'académie de Paris.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	210	213	206
– sous plafond	205	213	203
– hors plafond	5		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, la Cinémathèque française a rémunéré 203 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond, pour un plafond notifié de 213 ETPT. Le schéma d'emploi est neutre en 2023.